

Rapport d'analyse d'un sondage Web mené auprès de divers acteurs au niveau régional

Travaux concernant le Fonds de soutien aux proches aidants

Québec, décembre 2017



Table des matières

Liste des sigles	i
Contexte et objectifs	1
Faits saillants	3
Approche méthodologique	5
1. Profil des répondants et caractéristiques organisationnelles	10
2. Pertinence du Fonds	11
2.1 Réponse aux besoins des proches aidants d'aînés et valeur ajoutée du Fonds	11
2.2 Utilité des services financés par les Appuis régionaux	16
3. Pertinence de la principale stratégie d'intervention	19
3.1 Mobilisation perçue des acteurs autour des Appuis	19
3.2 Rôle actuel et futur de l'Appui national	24

Table des matières (suite)

4. Effets non prévus du Fonds	26
5. Pérennité de la mission de l'Appui et des services offerts	28
5.1 Opinion des répondants à l'égard de cette pérennité	28
5.2 Modèle de financement idéal une fois le Fonds terminé	33
6. Suggestions/recommandations	35
Annexe 1 : Verbatim (mentions uniques) – Autres effets non prévus de la mise en œuvre du Fonds	36
Annexe 2 : Suggestions/recommandations (détail)	38
Annexe 3 : Questionnaire	57

Liste des sigles

CA	Conseil d'administration
CLSC	Centre local des services communautaires
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
EESAD	Entreprise d'économie sociale en aide à domicile
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
RAMQ	Régie de l'assurance-maladie du Québec

Contexte et objectifs

Le 8 octobre 2009, le Gouvernement du Québec a adopté le projet de loi n°6 Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants (Loi) qui vise essentiellement l'amélioration de la qualité de vie des proches aidants. « Ce fonds a pour but de contribuer à la réalisation de la mission du ministre responsable des Aînés, en soutenant les proches aidants qui fournissent, sans rémunération, des soins et du soutien régulier à domicile à des personnes âgées ayant une incapacité significative ou persistante susceptible de compromettre leur maintien à domicile » (article 1).

« Le fonds est affecté au financement d'activités, de projets et d'initiatives visant à favoriser, pour le bénéfice des proches aidants, notamment :

- ✓ L'augmentation, la diversification et la fourniture de services de répit;
- ✓ La fourniture de services d'accompagnement et de support individuel, communautaire ou social;
- ✓ Le soutien efficace et continu des communautés locales œuvrant auprès d'eux;
- ✓ La fourniture de services de formation et d'apprentissage;
- ✓ Le soutien à l'innovation de même qu'à l'acquisition et au transfert de connaissances en ces matières » (article 2).

De la Loi, découle un partenariat financier entre le Gouvernement du Québec, par la voie de la ministre responsable des Aînés (la ministre) et la famille Chagnon (Sojecci II Ltée) dont la durée prévue initialement était de 10 ans (du 1^{er} novembre 2009 au 31 octobre 2019). Pour gérer les sommes versées par les partenaires (200 M\$ au total), une société de gestion a été créée à même la Loi : l'Appui pour les proches aidants d'aînés (l'Appui national). L'Appui national ayant cumulé des surplus lors des premières années de fonctionnement, les versements des partenaires ont dû être suspendus pendant une durée de 39 mois. Ainsi, dans le but de mieux répartir le versement de ces surplus, le partenariat entre le Gouvernement du Québec et Sojecci II Ltée a été prolongé jusqu'au 31 octobre 2021.

Contexte et objectifs (suite)

La stratégie principale de l'Appui national consiste à créer, animer et soutenir des carrefours d'accueil, de convergence de services ou de références destinés aux proches aidants (les Appuis régionaux), en réponse aux besoins spécifiques exprimés par les communautés locales de chaque région administrative. Une fois en place, les Appuis régionaux développent, financent et assurent le suivi de projets spécifiques en réponse aux besoins identifiés. À la suite des appels de projets, les Appuis régionaux financent différents organismes offrant des services aux proches aidants d'ânés, dont les projets ont été acceptés.

Au regard de l'évaluation, l'article 16 de la Loi précise que la ministre, doit dans son dixième rapport, évaluer l'ensemble des activités du Fonds et se prononcer sur la pertinence de maintenir ou de revoir son financement. Par ailleurs, le protocole d'entente de partenariat entre la ministre et Sojecci II Ltée spécifie que l'Appui national s'assurera de procéder à l'évaluation de son action et des actions réalisées dans le cadre des projets, d'obtenir et de produire des redditions de comptes sur son action et sur celle entreprise dans le cadre de la réalisation des projets. Ces engagements traduisent des responsabilités partagées sur le plan de l'évaluation. Les travaux d'évaluation du Fonds sous la responsabilité du Ministère sont donc complémentaires à la stratégie d'évaluation retenue par l'Appui national.

Pour ce faire, le ministère de la Famille (Ministère)¹ a mandaté la firme Léger pour réaliser des collectes de données et le rapport à environ mi-parcours du partenariat. Ce rapport constitue une partie des travaux d'évaluation qui permettront d'évaluer l'ensemble des activités du Fonds et de se prononcer sur la pertinence de maintenir ou de revoir son financement.

L'objectif du sondage Web est de recueillir le point de vue des différentes catégories d'acteurs au niveau régional sur le fonds. Le sondage vise à connaître la perception de ces différents acteurs sur :

- ✓ la pertinence du Fonds sous l'angle de sa valeur ajoutée;
- ✓ la pertinence de la principale stratégie d'intervention de l'Appui national;
- ✓ les effets non prévus du Fonds;
- ✓ la pérennité de la mission de l'Appui et des services offerts.

¹ Léger a également réalisé en 2017 un autre rapport pour le compte du Ministère et intitulé : Rapport d'analyse d'entrevues en profondeur menées auprès de représentants de ministères et d'acteurs au niveau régional. Travaux concernant le Fonds de soutien aux proches aidants.

De manière générale, les différents acteurs au niveau régional jugent le Fonds pertinent.

- La forte majorité des répondants (69 % à 85 %) ont une bonne opinion des Appuis régionaux et de leurs services, notamment en ce qui a trait à la valeur ajoutée qu'ils apportent (expertise, accompagnement, site Web, complémentarité des projets financés, service Info-aidant, etc.) et à leur réponse aux besoins des proches aidants d'aînés.
- Plus de 80 % des répondants perçoivent les services financés par les Appuis régionaux comme étant utiles à l'amélioration de la qualité de vie des proches aidants d'aînés.

Leur perception de la mobilisation des acteurs concernés autour des Appuis régionaux est aussi généralement bonne. De fait, la majorité des répondants trouvent que :

- l'Appui de leur région est bien accueilli par les principaux intervenants impliqués dans les services offerts aux proches aidants d'aînés (76 %) ;
- les activités de concertation et de réseautage offertes par leur Appui régional ont un effet bénéfique sur la mobilisation des acteurs dans le domaine des services aux proches aidants d'aînés (73 %).

Par contre, les répondants sont un peu plus partagés lorsqu'il est question du maintien de la mobilisation des acteurs essentiels dans le domaine des services aux proches aidants d'aînés et de l'attribution des ressources financières. De fait :

- 38 % des répondants, plus particulièrement les organismes financés (43 %), trouvent que leur Appui régional parvient difficilement à conserver la mobilisation des principaux acteurs qui offrent des services aux proches aidants d'aînés (contre 50 % qui sont d'avis contraire et 12 % qui ne savent pas quoi répondre).
- Mis à part les présidents de conseils d'administration (CA) des Appuis régionaux auxquels cette question n'a pas été posée, 42 % des répondants désapprouvent l'attribution de 75 % des ressources financières au soutien et au financement de projets destinés aux proches aidants d'aînés atteints d'Alzheimer (contre 55 % qui sont en accord avec cette pratique).

Faits saillants (suite)

Des effets non prévus initialement par la mise œuvre du Fonds ont été observés par des répondants.

Ainsi, pour deux effets non prévus sur trois qui leur étaient présentés, plus du tiers des répondants rapportent les avoir constatés. Il s'agit plus précisément de la modification de la mission des organismes (38 %) et du dédoublement de services pour les proches aidants d'âinés (38 %). Le remplacement des services gouvernementaux a été, quant à lui, mentionné par 24 % des répondants.

Selon les acteurs au niveau régional, l'Appui national a différents rôles dont ceux :

- de coordonnateur (23 %), d'accompagnateur (22 %), de gestionnaire de fonds (12 %) ou de promoteur (10 %).

En ce qui a trait au rôle à venir de l'Appui national, les acteurs perçoivent également différents rôles tels que celui d'être :

- un organisme chargé d'accompagner les organismes régionaux, de les soutenir, de les conseiller, de les former et de les informer (35 %), un interlocuteur national (19 %) ou un gestionnaire de fonds (15 %).

Lorsqu'il est question de pérennité, les acteurs au niveau régional sont nombreux (76 %) à souhaiter rendre pérenne la mission de l'Appui, ses activités et les services offerts...

- Mis à part les présidents de CA des Appuis régionaux auxquels cette question n'a pas été posée, la majorité des répondants (61 %) perçoivent que le modèle de partenariat actuel est efficace pour une meilleure qualité de vie des proches aidants d'âinés.
- Un peu plus de la moitié des acteurs au niveau régional interrogés (52 %) sont d'ailleurs favorables à ce que le modèle de partenariat entre le Gouvernement du Québec et Sojecci II Ltée soit renouvelé tel quel, à son échéance (contre 38 % défavorables et 10 % qui ne savent pas quoi répondre).

...mais ils sont particulièrement partagés quant au modèle de financement idéal à adopter une fois le Fonds terminé. En effet :

- 34 % des répondants ont indiqué qu'un **financement en partenariat public-privé** serait le meilleur modèle de financement pour assurer les services auprès des proches aidants d'âinés, une fois le Fonds échu;
- 29 % des répondants préféreraient un **financement public seulement**;
- 21 % adopteraient un **autre modèle**;
- 15 % ont répondu ne pas savoir.

Approche méthodologique

Sondage Web auprès de 195 représentants d'organisations au niveau régional.



Population

La population à l'étude est composée de différents acteurs au niveau régional (organismes financés pour 2014-2015, organismes admissibles mais non financés pour 2014-2015, directeurs généraux des Appuis régionaux et présidents des CA des Appuis régionaux), joignables par courrier électronique.

Le glossaire présenté ci-après répertorie et définit les différents types d'organismes qui ont participé à cette étude.

Organismes	Définition
Organismes financés	Les organismes financés comprennent ceux qui sont financés pour au moins un projet en 2014-2015 à la suite du dépôt d'un ou de projets en 2014-2015 ou, dans le cas de projets pluriannuels, du dépôt dans une année antérieure (ex. : 2013-2014 ou 2012-2013) et dont le financement se poursuivait durant l'année financière 2014-2015.
Organismes admissibles mais non financés	Les organismes admissibles mais non financés comprennent les organismes admissibles dont aucun projet n'a été financé à la suite du dépôt de projets en 2014-2015 (exemples de raisons justifiant le refus de projets soumis : l'organisme dépositaire ne répond pas aux critères d'admissibilité [entreprise privée, organisme non légalement constitué, etc.], la demande de financement dépasse l'enveloppe prévue pour l'appel de projets, le territoire, etc.).
Organismes non admissibles et non financés	Les organismes non admissibles et non financés comprennent ceux qui ont déposé un ou des projets en 2014-2015 et qui n'ont pas été financés, car non admissibles (exemples d'organismes non admissibles : organisme en dehors du territoire, mission autre que les proches aidants, organisme ayant moins d'une année d'existence, etc.).

Les répondants des organismes financés et non financés sont généralement les directeurs généraux et, dans certains cas, des personnes occupant d'autres postes de gestion ou de coordination.

Approche méthodologique (suite)

Pour joindre les personnes à qui s'adresse le sondage Web, le Ministère a d'abord sollicité la collaboration des directeurs généraux des Appuis régionaux afin d'établir une liste des coordonnées des présidents des CA ainsi que celles des organismes financés et non financés pour l'année financière 2014-2015 à la suite du dépôt d'un ou de projets à un Appui régional. Dans le cas des présidents des CA et des organismes non financés, il était nécessaire d'obtenir leur accord à ce que leurs coordonnées soient transmises à la firme Léger. Tous les présidents des Appuis régionaux ont donné leur accord. Par ailleurs, deux catégories d'organismes non financés ont été identifiées, soit ceux qui étaient admissibles et ceux qui ne l'étaient pas. Au total, 24 organismes admissibles dont aucun projet n'a été financé à la suite du dépôt d'un projet en 2014-2015 ont été dénombrés. Parmi ceux-ci, quatorze ont donné leur autorisation à ce que leurs coordonnées soient transmises et ont été sollicités pour répondre au sondage. Enfin, puisque très peu d'organismes non admissibles et non financés en 2014-2015 ont été identifiés (quatre au total, dont trois avaient donné l'autorisation à ce que leurs coordonnées soient transmises), il a été décidé de ne pas solliciter cette catégorie de répondants à participer au sondage afin de préserver leur confidentialité.

Préalablement à la collecte de données, en mai 2016, un courriel a été envoyé par la directrice de la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DRES) à tous les contacts de la liste établie. Le courriel expliquait les objectifs du sondage et invitait les personnes et les organismes à y participer en grand nombre.

L'étude a été réalisée à partir d'une liste de 254 contacts fournie à la firme Léger par le Ministère. Une invitation a été envoyée par la firme Léger à tous les contacts. Au total, 195 questionnaires ont été remplis entièrement, pour un taux de réponse global de 77 %. Les taux de réponse par catégorie de répondants sont présentés dans le tableau qui suit.

Catégorie de répondants	Population	Répondants (n absolu)	Marge d'erreur maximale	Taux de réponse (%)
Organismes financés pour au moins un projet en 2014-2015	206	157	±4%	76%
Organismes admissibles non financés en 2014-2015	14 ²	7	±26%	50%
Directeurs généraux des Appuis régionaux	17	17	±0%	100%
Présidents des CA des Appuis régionaux	17	14	±11%	82%
Total	254	195	±3%	77%

² Sur les 24 organismes admissibles mais non financés en 2014-2015 identifiés, quatorze ont donné l'autorisation à ce qu'ils soient sollicités pour répondre au sondage et sept y ont répondu. Les résultats de ces organismes sont présentés à titre indicatif seulement en raison du faible nombre de répondants et du taux de réponse peu élevé.

Approche méthodologique (suite)

Questionnaire

Le questionnaire a été élaboré par des professionnelles de la DRES du Ministère en collaboration avec le comité-conseil de l'évaluation du Fonds. L'informatisation et l'hébergement du questionnaire ont été confiés à la firme Léger. Le questionnaire compte treize questions au total, dont quatre questions ouvertes. La majorité des questions étaient posées à toutes les catégories de répondants. Quelques-unes étaient toutefois spécifiques à une ou des catégories de répondants. En moyenne, le temps pour remplir le questionnaire était de 23 minutes. Pour que les énoncés proposés bénéficient globalement de la même attention des répondants et pour ainsi réduire des biais dans les réponses fournies, des rotations d'énoncés ont été effectuées. Le questionnaire est présenté à l'annexe 3.

Le prétest du questionnaire d'enquête informatisé a eu lieu en mai 2016 auprès de cinq répondants, faisant partie de la population ciblée, identifiés par le Ministère. Dans le cadre du prétest, un suivi a été réalisé auprès des participants. Pour ce faire, une liste de quatre questions a été fournie à la firme Léger. Celles-ci portaient sur la clarté des consignes, des questions et des énoncés, de même que sur les difficultés rencontrées lors de la complétion du questionnaire, le cas échéant. La clarté du courriel du Ministère décrivant le contexte et les objectifs de l'évaluation a également été évaluée. Un prétest technique de la version informatisée du questionnaire a aussi été réalisé par plusieurs professionnels de l'équipe de la DRES.

Des changements mineurs ont été apportés au questionnaire à la suite du prétest.

Collecte et analyse des données

La collecte de données officielle a été réalisée du 24 mai 2016 au 27 juin 2016. De manière à maximiser le taux de réponse, trois rappels ont été envoyés durant cette période. Le Ministère a confié le traitement des données, l'analyse des résultats et la rédaction du rapport à Léger.

Pondération

Les données brutes de l'étude ont été pondérées en fonction de la catégorie de répondants et de la région, d'après la liste de contacts transmise par le Ministère.

**La collecte officielle
des données de
l'étude s'est déroulée
du 24 mai 2016 au
27 juin 2016.**

Approche méthodologique (suite)

Catégorisation des réponses aux questions ouvertes et aux catégories *Autre*

On dénombre dans le questionnaire quatre questions ouvertes et quelques questions semi-ouvertes (catégories *Autre*). Le travail de catégorisation des réponses aux questions ouvertes et semi-ouvertes s'est réalisé en s'appuyant sur la démarche suggérée par l'Écuyer (1990)³, c'est-à-dire en regroupant les énoncés par analogie sous des catégories et en cherchant à réduire au maximum le nombre de catégories tout en préservant le plus possible la diversité des options présentées.

Comment lire le rapport?

Notes pour lire le rapport et limites

Dans les tableaux et les graphiques, le « n » représente le nombre réel de personnes interrogées.

Le cas échéant, les totaux différents de 100 % sont dus à l'arrondissement à l'entier.

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée qu'à la seule fin d'alléger le texte et d'en faciliter la compréhension.

Dans chaque section, les résultats de l'ensemble des répondants sont présentés, suivis de ceux ventilés selon les différentes catégories de répondants dans la mesure où les « n » et les pourcentages sont suffisamment élevés pour le faire sans nuire à l'anonymat des participants. Notons que les différentes catégories de répondants sont en proportions très inégales, car 80 % de l'échantillon total est composé des organismes financés pour l'année financière 2014-2015. Il faut donc garder à l'esprit que les résultats de l'ensemble des répondants reflètent principalement les opinions de ces organismes. Les résultats sont aussi présentés par catégories de répondants. Bien qu'en proportion moins importante dans l'échantillon global, les directeurs généraux et les présidents des CA des Appuis régionaux affichent un taux de réponse très élevé (100 % et 82 % respectivement). Dans le cas des organismes admissibles, mais non financés, il convient d'interpréter les résultats avec prudence puisque le nombre d'effectifs y est très peu élevé et que le taux de réponse est plus faible (50 %). Ces derniers résultats sont donc présentés à titre indicatif seulement.

Enfin, il faut noter que les opinions, les suggestions et les recommandations exprimées dans le présent rapport de sondage sont celles des participants au sondage et ne reflètent (ou ne représentent) pas nécessairement celles du Ministère.

³ L'Écuyer, R. (1990). *Méthodologie de l'analyse développementale de contenu*. Presses de l'Université du Québec.

Approche méthodologique (suite)

Profil – après pondération des résultats	Total (n=195)
Catégorie de répondants	
Organismes financés pour au moins un projet en 2014-2015	80%
Organismes admissibles non financés en 2014-2015	5%
Directeurs généraux des Appuis régionaux	8%
Présidents des CA des Appuis régionaux	7%
Région	
Bas-Saint-Laurent	7%
Saguenay—Lac-Saint-Jean	3%
Capitale-Nationale	10%
Mauricie	5%
Estrie	9%
Montréal	8%
Outaouais	4%
Abitibi-Témiscamingue	6%
Côte-Nord	3%
Nord-du-Québec (territoire de la Jamésie)	2%
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	4%
Chaudière-Appalaches	7%
Laval	5%
Lanaudière	6%
Laurentides	8%
Montérégie	8%
Centre-du-Québec	5%

1. Profil des répondants et caractéristiques organisationnelles

Caractéristiques organisationnelles* – après pondération des résultats	Total
Caractéristiques des organismes (n = 164)	
<i>Catégorie d'organismes</i>	
Entreprise d'économie sociale en aide domestique	18%
Centre d'action bénévole	15%
Regroupement de proches aidants	14%
Société Alzheimer	10%
Table de concertation des aînés	8%
Autre type d'organisme**	35%
<i>Quelqu'un de l'organisme fait partie du CA d'un Appui régional</i>	
Oui	19%
Non	81%
Caractéristiques des présidents de CA (n = 14)	
<i>Niveau d'ancienneté à la présidence du CA de l'Appui régional</i>	
Moins de deux ans	24%
Deux ans à moins de quatre ans	42%
Quatre ans et plus	34%
<i>En provenance de quel type d'organisation</i>	
Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS)	21%
Table de concertation des aînés	7%
Société Alzheimer	7%
Centre d'action bénévole	7%
Aucun, je suis membre du CA à titre de proche aidant	14%
Autre type d'organisation***	45%

* La question sur les caractéristiques des organismes était posée aux organismes financés et non financés.

** Dans la catégorie *Autre type d'organisme*, la plupart des répondants ont indiqué que leur organisme était un organisme communautaire et plusieurs, qu'il s'agissait d'un organisme à but non lucratif.

*** La catégorie *Autre type d'organisation* comprend les organisations mentionnées par six présidents de CA telles que : regroupements d'aînés ou organismes communautaires.

2. Pertinence du Fonds

La forte majorité des répondants ont une bonne opinion des Appuis régionaux et de leurs services, notamment en ce qui a trait à la valeur ajoutée qu'ils apportent et à leur réponse aux besoins des proches aidants d'âinés.

2.1 Réponse aux besoins des proches aidants d'âinés et valeur ajoutée du Fonds

Afin d'évaluer la pertinence du Fonds, sept énoncés ont été soumis aux répondants, en les invitant à indiquer leur degré d'accord pour chacun. Les énoncés portaient sur l'arrimage entre les activités, les services et les projets mis en œuvre dans le cadre du Fonds et les besoins des proches aidants d'âinés, ainsi que sur la complémentarité de ces activités, de ces services et de ces projets avec les services existants pour les proches aidants d'âinés.

Les sept énoncés évalués suscitent des niveaux d'accord élevés parmi les personnes interrogées (69 % à 85 %). Plus précisément, les données mettent en lumière que :

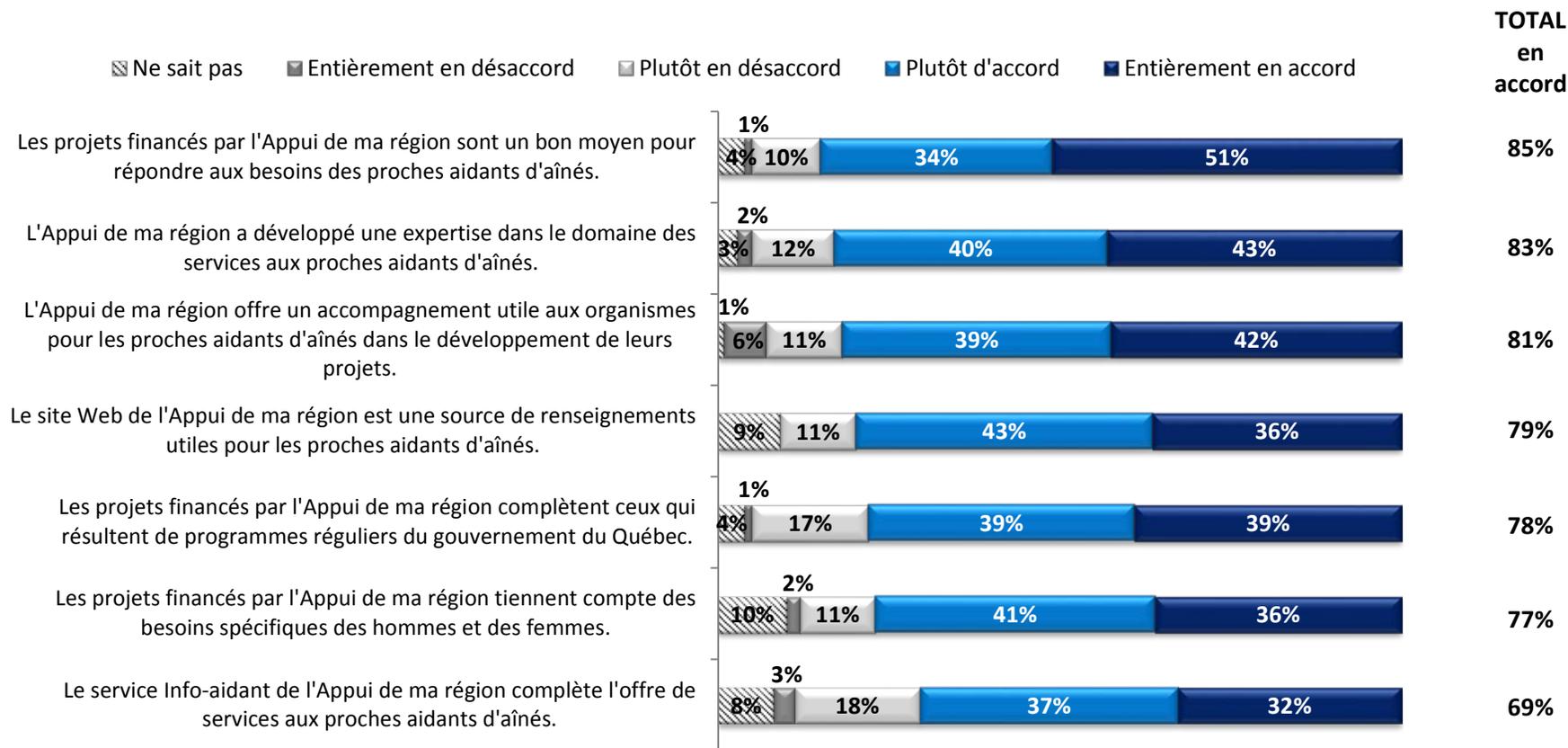
- 85 % des répondants sont en accord (entièrement en accord [51 %] ou plutôt en accord [34 %]) avec l'énoncé stipulant que les projets financés par l'Appui de leur région sont un bon moyen pour répondre aux besoins des proches aidants d'âinés;
- 83 % sont en accord (entièrement en accord [43 %] ou plutôt en accord [40 %]) avec l'énoncé selon lequel l'Appui de leur région a développé une expertise dans le domaine des services aux proches aidants d'âinés;
- 81 % sont en accord (entièrement en accord [42 %] ou plutôt en accord [39 %]) avec le fait que l'Appui de leur région offre un accompagnement utile aux organismes pour les proches aidants d'âinés dans le développement de leurs projets;
- 79 % sont en accord (entièrement en accord [36 %] ou plutôt en accord [43 %]) avec l'idée selon laquelle le site Web de l'Appui de leur région est une source de renseignements utiles pour les proches aidants d'âinés;
- 78 % sont en accord (entièrement en accord [39 %] ou plutôt en accord [39 %]) avec l'énoncé à l'effet que les projets financés par l'Appui de leur région complètent ceux qui résultent de programmes réguliers du Gouvernement du Québec;
- 77 % sont en accord (entièrement en accord [36 %] ou plutôt en accord [41 %]) avec l'énoncé selon lequel les projets financés par l'Appui de leur région tiennent compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes;
- 69 % sont en accord (entièrement en accord [32 %] ou plutôt en accord [37 %]) avec l'énoncé qui stipule que le service Info-aidant de l'Appui de leur région complète l'offre de services aux proches aidants d'âinés. Notons toutefois que près d'un répondant sur quatre (21 %) se dit plutôt ou entièrement en désaccord envers cet énoncé.

 Le graphique de la page suivante donne une vue d'ensemble des résultats décrits ci-dessus. Les résultats ventilés par catégories de répondants seront présentés sous forme de tableaux aux pages **13 à 15**.

2. Pertinence du Fonds (suite)

Q1. Veuillez indiquer votre degré d'accord à chacun des énoncés suivants.⁴

Base : tous les répondants (n = 195)



⁴ À l'énoncé « Le service Info-aidant de l'Appui de ma région complète l'offre de services aux proches aidants d'aînés », le choix « Ne s'applique pas » (NA) était offert puisque le service Info-aidant n'était pas offert dans toutes les régions au moment du sondage. Au total, 2 % des répondants ont répondu que l'énoncé ne s'appliquait pas. Le choix « Ne s'applique pas » (NA) était également offert à l'énoncé « L'Appui de ma région offre un accompagnement utile aux organismes pour les proches aidants d'aînés dans le développement de leurs projets », puisqu'au moment du sondage, on ne savait pas si l'accompagnement était offert dans toutes les régions. Au total, 1 % des répondants ont répondu que cet énoncé ne s'appliquait pas.

2. Pertinence du Fonds (suite)

- ☞ Le tableau ci-dessous reprend les résultats obtenus pour chacun des sept énoncés portant sur la pertinence du Fonds, cette fois en les déclinant selon les catégories de répondants. Il est à noter que tous les directeurs généraux des Appuis régionaux (100 %) sont entièrement en accord ou plutôt en accord avec quatre des sept énoncés. En ce qui concerne les présidents des CA ayant répondu au sondage, ils sont tous entièrement en accord ou plutôt en accord avec cinq des sept énoncés.

Q1. Veuillez indiquer votre degré d'accord aux énoncés suivants.

Base : tous les répondants (n = 195)

	Total (n=195)	Organismes financés (n=157)	Organismes admissibles non financés (n=7)*	Directeurs généraux (n=17)	Présidents des CA (n=14)
Q1-A. Les projets financés par l'Appui de ma région sont un bon moyen pour répondre aux besoins des proches aidants d'aînés.					
Total Accord	85%	86%	28%	100%	100%
Entièrement d'accord	51%	49%	0%	83%	78%
Plutôt d'accord	34%	37%	28%	17%	22%
Total Désaccord	11%	12%	27%	0%	0%
Plutôt en désaccord	10%	11%	27%	0%	0%
Entièrement en désaccord	1%	1%	0%	0%	0%
Ne sait pas	4%	2%	45%	0%	0%
Q1-E. L'Appui de ma région a développé une expertise dans le domaine des services aux proches aidants d'aînés.					
Total Accord	83%	82%	45%	100%	100%
Entièrement d'accord	43%	41%	0%	77%	64%
Plutôt d'accord	40%	41%	45%	23%	36%
Total Désaccord	14%	15%	27%	0%	0%
Plutôt en désaccord	12%	13%	27%	0%	0%
Entièrement en désaccord	2%	2%	0%	0%	0%
Ne sait pas	3%	3%	28%	0%	0%

→ Suite à la page suivante

*Ces résultats sont présentés à titre indicatif seulement en raison du faible nombre de répondants et du taux de réponse moins élevé.

2. Pertinence du Fonds (suite)

- Suite	Total (n=195)	Organismes financés (n=157)	Organismes admissibles non financés (n=7)*	Directeurs généraux (n=17)	Présidents des CA (n=14)
Q1-B. Les projets financés par l'Appui de ma région tiennent compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes.					
Total Accord	77%	76%	57%	83%	100%
Entièrement d'accord	36%	34%	14%	41%	71%
Plutôt d'accord	41%	42%	43%	42%	29%
Total Désaccord	13%	15%	14%	17%	0%
Plutôt en désaccord	11%	13%	0%	17%	0%
Entièrement en désaccord	2%	2%	14%	0%	0%
Ne sait pas	10%	9%	29%	0%	0%
Q1-F. Le service Info-aidant de l'Appui de ma région complète l'offre de services aux proches aidants d'aînés.					
Total Accord	69%	69%	16%	89%	84%
Entièrement d'accord	32%	28%	0%	64%	63%
Plutôt d'accord	37%	41%	16%	25%	21%
Total Désaccord	21%	23%	27%	6%	7%
Plutôt en désaccord	18%	19%	27%	6%	7%
Entièrement en désaccord	3%	4%	0%	0%	0%
Ne sait pas	8%	8%	43%	0%	0%
Ne s'applique pas	2%	0%	14%	5%	9%

→ Suite à la page suivante

*Ces résultats sont présentés à titre indicatif seulement en raison du faible nombre de répondants et du taux de réponse moins élevé.

2. Pertinence du Fonds (suite)

- Suite	Total (n=195)	Organismes financés (n=157)	Organismes admissibles non financés (n=7)*	Directeurs généraux (n=17)	Présidents des CA (n=14)
Q1-G. L'Appui de ma région offre un accompagnement utile aux organismes pour les proches aidants d'ânés dans le développement de leurs projets.					
Total Accord	81%	81%	14%	100%	100%
Entièrement d'accord	42%	37%	0%	71%	93%
Plutôt d'accord	39%	44%	14%	29%	7%
Total Désaccord	17%	17%	59%	0%	0%
Plutôt en désaccord	11%	11%	45%	0%	0%
Entièrement en désaccord	6%	6%	14%	0%	0%
Ne sait pas	1%	2%	0%	0%	0%
Ne s'applique pas	1%	0%	27%	0%	0%
Q1-C. Le site Web de l'Appui de ma région est une source de renseignements utiles pour les proches aidants d'ânés.					
Total Accord	79%	79%	43%	93%	100%
Entièrement d'accord	36%	34%	14%	52%	57%
Plutôt d'accord	43%	45%	29%	41%	43%
Total Désaccord	11%	14%	14%	6%	0%
Plutôt en désaccord	11%	13%	14%	6%	0%
Entièrement en désaccord	0%	1%	0%	0%	0%
Ne sait pas	9%	7%	43%	1%	0%
Q1-D. Les projets financés par l'Appui de ma région complètent ceux qui résultent de programmes réguliers du gouvernement du Québec (ex : services de soutien à domicile des centres de services intégrés de santé et de services sociaux [CISSS]).					
Total Accord	78%	77%	28%	100%	94%
Entièrement d'accord	39%	34%	0%	77%	78%
Plutôt d'accord	39%	43%	28%	23%	16%
Total Désaccord	18%	19%	29%	0%	7%
Plutôt en désaccord	17%	18%	29%	0%	7%
Entièrement en désaccord	1%	1%	0%	0%	0%
Ne sait pas	4%	4%	43%	0%	0%

*Ces résultats sont présentés à titre indicatif seulement en raison du faible nombre de répondants et du taux de réponse moins élevé.

2. Pertinence du Fonds (suite)

Les services financés par les Appuis régionaux sont perçus comme étant utiles à l'amélioration de la qualité de vie des proches aidants d'ânés par plus de 80 % des répondants.

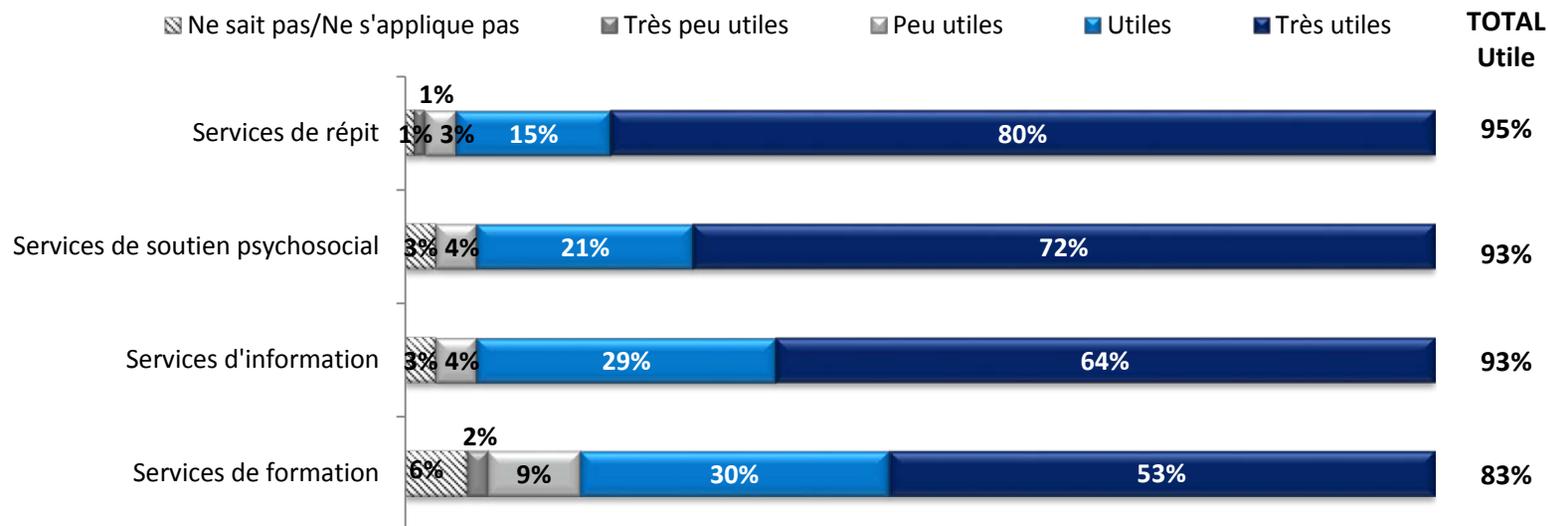
2.2 Utilité des services financés par les Appuis régionaux

Étant donné que différents types de services peuvent être offerts aux proches aidants d'ânés et qu'ils peuvent être dispensés de façon variée, il a également été demandé aux répondants d'indiquer dans quelle mesure chaque type de services financés par l'Appui de leur région leur paraissent utiles pour améliorer la qualité de vie des proches aidants d'ânés. Dans l'ensemble, les types de services financés par les Appuis régionaux sont perçus comme étant utiles aux yeux de la grande majorité, voire de la quasi-totalité des répondants interrogés dans le cadre de la présente étude. En effet :

- 95 % des répondants sondés perçoivent que les services de répit sont utiles ou très utiles;
- 93 % sont d'avis que les services de soutien psychosocial sont utiles ou très utiles;
- 93 % estiment que les services d'information sont utiles ou très utiles;
- 83 % considèrent que les services de formation sont utiles ou très utiles.

Le graphique ci-dessous illustre les résultats obtenus selon les différents types de services. La ventilation par catégorie de répondants pour chaque service est présentée sous forme de tableaux aux pages 17 et 18.

Q2. Pour chacun des types de services financés par l'Appui de votre région, indiquez dans quelle mesure ils vous apparaissent utiles pour améliorer la qualité de vie des proches aidants d'ânés.



2. Pertinence du Fonds (suite)

À la lecture du tableau ci-dessous, on constate que tous les présidents des CA (100 %) perçoivent les quatre types de services offerts (répit, soutien psychosocial, information et formation) comme étant très utiles ou utiles.

Tous les directeurs généraux (100 %) estiment, pour leur part, que trois des quatre types de services offerts (répit, soutien psychosocial et information) sont très utiles ou utiles. Par contre, ils sont un peu moins nombreux (88 %) à penser que les services de formation sont très utiles ou utiles.

<i>Q2. Pour chacun des types de services financés par l'Appui de votre région, indiquez dans quelle mesure ils vous apparaissent utiles pour améliorer la qualité de vie des proches aidants d'âinés.</i>	Total (n=195)	Organismes financés (n=157)	Organismes admissibles non financés (n=7)*	Directeurs généraux (n=17)	Présidents des CA (n=14)
Services de répit					
Total utiles	95%	95%	72%	100%	100%
Très utiles	80%	80%	57%	82%	93%
Utiles	15%	15%	15%	18%	7%
Total Peu/Pas utiles	4%	4%	14%	0%	0%
Peu utiles	3%	3%	14%	0%	0%
Très peu utiles	1%	1%	0%	0%	0%
Ne sait pas	0%	0%	0%	0%	0%
Ne s'applique pas	1%	1%	14%	0%	0%
Services de soutien psychosocial					
Total utiles	93%	93%	71%	100%	100%
Très utiles	72%	71%	57%	83%	79%
Utiles	21%	22%	14%	17%	21%
Total Peu/Pas utiles	4%	4%	15%	0%	0%
Peu utiles	4%	4%	15%	0%	0%
Très peu utiles	0%	0%	0%	0%	0%
Ne sait pas	2%	2%	0%	0%	0%
Ne s'applique pas	1%	1%	14%	0%	0%

→ Suite à la page suivante

*Ces résultats sont présentés à titre indicatif seulement en raison du faible nombre de répondants et du taux de réponse moins élevé.

2. Pertinence du Fonds (suite)

<i>Q2. Pour chacun des types de services financés par l'Appui de votre région, indiquez dans quelle mesure ils vous apparaissent utiles pour améliorer la qualité de vie des proches aidants d'aînés - Suite</i>	Total (n=195)	Organismes financés (n=157)	Organismes admissibles non financés (n=7)*	Directeurs généraux (n=17)	Présidents des CA (n=14)
Services d'information					
Total utiles	93%	92%	70%	100%	100%
Très utiles	64%	63%	29%	71%	86%
Utiles	29%	29%	41%	29%	14%
Total Peu/Pas utiles	4%	5%	15%	0%	0%
Peu utiles	4%	4%	15%	0%	0%
Très peu utiles	0%	1%	0%	0%	0%
Ne sait pas	2%	2%	0%	0%	0%
Ne s'applique pas	1%	1%	15%	0%	0%
Services de formation					
Total utiles	83%	83%	57%	88%	100%
Très utiles	53%	52%	43%	59%	65%
Utiles	30%	31%	14%	29%	35%
Total Peu/Pas utiles	11%	10%	29%	6%	0%
Peu utiles	9%	8%	29%	6%	0%
Très peu utiles	2%	2%	0%	0%	0%
Ne sait pas	2%	4%	0%	0%	0%
Ne s'applique pas	4%	3%	14%	6%	0%

*Ces résultats sont présentés à titre indicatif seulement en raison du faible nombre de répondants et du taux de réponse moins élevé.

3. Pertinence de la principale stratégie d'intervention

Les répondants ne partagent pas toujours la même perception quant à la mobilisation des acteurs autour des Appuis.

3.1 Mobilisation perçue des acteurs autour des Appuis

Le Ministère souhaitait ensuite évaluer la pertinence de la principale stratégie d'intervention de l'Appui national qui consiste à mobiliser, dans chaque région du Québec, les intervenants concernés autour de la création d'Appuis régionaux. Ceux-ci soutiennent la mobilisation et l'engagement des partenaires et des instances qui viennent en aide aux proches aidants d'aînés dans leur région et financent divers projets en ce sens. Il était donc demandé aux répondants d'indiquer leur degré d'accord envers quatre énoncés portant sur la pertinence de cette stratégie.

Deux énoncés sur les quatre évalués obtiennent des niveaux d'accord élevés. Plus précisément, les données indiquent que :

- 76 % des répondants sont en accord (entièrement en accord [31 %] ou plutôt en accord [45 %]) avec l'énoncé stipulant que l'Appui de leur région est bien accueilli par les principaux intervenants impliqués dans les services offerts aux proches aidants d'aînés;
- 73 % sont en accord (entièrement en accord [32 %] ou plutôt en accord [41 %]) avec l'énoncé selon lequel les activités de concertation et de réseautage offertes par l'Appui de leur région ont un effet bénéfique sur la mobilisation des acteurs dans le domaine des services aux proches aidants d'aînés.

D'un autre côté, les répondants sont un peu plus partagés au sujet des deux autres énoncés portant sur la pertinence de la principale stratégie d'intervention de l'Appui national. En effet :

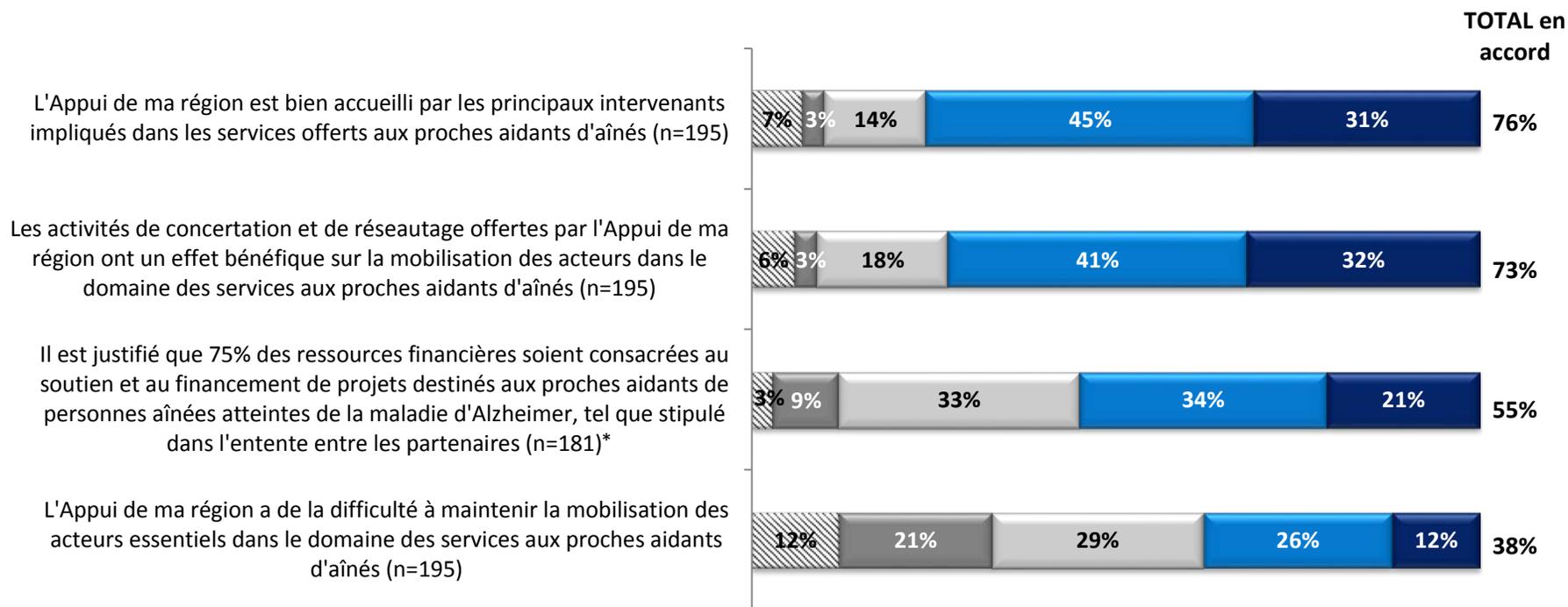
- Mis à part les présidents de CA, auxquels cette question n'était pas posée, 55 % des répondants sont entièrement en accord (21 %) ou plutôt en accord (34 %) pour dire qu'il est justifié que 75 % des ressources financières soient consacrées au soutien et au financement de projets destinés aux proches aidants de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, tel que stipulé dans l'entente entre les partenaires (contre 42 % en désaccord);
- 38 % des répondants sont entièrement en accord (12 %) ou plutôt en accord (26 %) avec l'énoncé qui stipule que l'Appui de leur région a de la difficulté à maintenir la mobilisation des acteurs essentiels dans le domaine des services aux proches aidants d'aînés (contre 50 % en désaccord et 12 % qui ne savaient pas quoi répondre).

👉 Le graphique de la page suivante donne une vue d'ensemble des résultats décrits ci-dessus. Les résultats ventilés par catégories de répondants seront présentés sous forme de tableaux aux pages 22 et 23.

3. Pertinence de la principale stratégie d'intervention (suite)

Q3. Veuillez indiquer votre degré d'accord à chacun des énoncés suivants.

Ne sait pas
 Entièrement en désaccord
 Plutôt en désaccord
 Plutôt d'accord
 Entièrement en accord



*Cette question n'a pas été posée aux présidents de CA.

3. Pertinence de la principale stratégie d'intervention (suite)

Alors que les directeurs généraux et les présidents de CA des Appuis régionaux semblent généralement admettre la pertinence de la principale stratégie d'intervention de l'Appui national, les organismes financés ont une opinion plus partagée concernant l'attribution des ressources financières et le maintien de la mobilisation des principaux acteurs par l'Appui de leur région.

On note que la pertinence de la principale stratégie d'intervention de l'Appui national semble généralement admise parmi les directeurs généraux et les présidents de CA des Appuis régionaux. En effet :

- Tous les directeurs généraux (100 %) et tous les présidents de CA (100 %) sont d'accord pour dire que les activités de concertation et de réseautage offertes par l'Appui de leur région ont un effet bénéfique sur la mobilisation des acteurs impliqués dans les services aux proches aidants d'aînés;
- 89 % des directeurs généraux et 93 % des présidents de CA interrogés sont en accord avec l'énoncé selon lequel l'Appui de leur région est bien accueilli par les principaux intervenants impliqués dans les services offerts aux proches aidants d'aînés;
- 83 % des directeurs généraux et 79 % des présidents de CA sont en désaccord avec l'idée que l'Appui de leur région ait de la difficulté à maintenir la mobilisation des acteurs essentiels dans le domaine des services aux proches aidants d'aînés;
- 76 % des directeurs généraux sont d'accord pour dire qu'il est justifié que 75 % des ressources financières soient consacrées au soutien et au financement de projets destinés aux proches aidants de personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer, tel que stipulé dans l'entente entre les partenaires. Notons que les présidents de CA n'ont pas eu à se prononcer sur cet énoncé.

Les organismes financés sont, quant à eux, majoritairement d'accord pour dire que l'Appui de leur région est bien accueilli par les principaux intervenants impliqués dans les services offerts aux proches aidants d'aînés (76 %) et que les activités de concertation et de réseautage offertes par l'Appui de leur région favorise la mobilisation des acteurs dans ce domaine (70 %).

Par contre, les organismes financés ont une opinion plus partagée concernant :

- L'attribution de 75 % des ressources financières au soutien et au financement de projets destinés aux proches aidants de personnes âgées atteintes d'Alzheimer (54 % sont en accord contre 42 % en désaccord);
- L'idée selon laquelle l'Appui de leur région a de la difficulté à maintenir la mobilisation des principaux acteurs dans le domaine des services aux proches aidants d'aînés (43 % sont en accord contre 46 % en désaccord).

 Les tableaux des deux prochaines pages reprennent les résultats obtenus pour chacun des quatre énoncés de pertinence évalués en les présentant selon les catégories de répondants.

3. Pertinence de la principale stratégie d'intervention (suite)

Q3_A-D. Veuillez indiquer votre degré d'accord aux énoncés suivants.

	Total (n=195)	Organismes financés (n=157)	Organismes admissibles non financés (n=7)*	Directeurs généraux (n=17)	Présidents des CA (n=14)
Q3_A. L'Appui de ma région est bien accueilli par les principaux intervenants impliqués dans les services offerts aux proches aidants d'aînés.					
Total Accord	76%	76%	28%	89%	93%
Entièrement d'accord	31%	28%	0%	59%	51%
Plutôt d'accord	45%	48%	28%	30%	42%
Total Désaccord	17%	18%	30%	11%	7%
Plutôt en désaccord	14%	15%	16%	11%	7%
Entièrement en désaccord	3%	3%	14%	0%	0%
Ne sait pas	7%	6%	42%	0%	0%
Q3_D. Les activités de concertation et de réseautage offertes par l'Appui de ma région ont un effet bénéfique sur la mobilisation des acteurs dans le domaine des services aux proches aidants d'aînés.					
Total Accord	73%	71%	28%	100%	100%
Entièrement d'accord	32%	28%	0%	57%	72%
Plutôt d'accord	41%	43%	28%	43%	28%
Total Désaccord	21%	25%	30%	0%	0%
Plutôt en désaccord	18%	22%	16%	0%	0%
Entièrement en désaccord	3%	3%	14%	0%	0%
Ne sait pas	6%	4%	42%	0%	0%

→ Suite à la page suivante

*Ces résultats sont présentés à titre indicatif seulement en raison du faible nombre de répondants et du taux de réponse moins élevé.

3. Pertinence de la principale stratégie d'intervention (suite)

Q3_A-D. Veuillez indiquer votre degré d'accord aux énoncés suivants.

- Suite	Total (n=181)	Organismes financés (n=157)	Organismes admissibles non financés (n=7)*	Directeurs généraux (n=17)	Présidents des CA (n=0)**
Q3_C. Il est justifié que 75% des ressources financières soient consacrées au soutien et au financement de projets destinés aux proches aidants de personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer, tel que stipulé dans l'entente entre les partenaires.					
Total Accord	55%	54%	29%	76%	-
Entièrement d'accord	21%	24%	0%	0%	-
Plutôt d'accord	34%	30%	29%	76%	-
Total Désaccord	42%	42%	55%	24%	-
Plutôt en désaccord	33%	32%	55%	24%	-
Entièrement en désaccord	9%	10%	0%	0%	-
Ne sait pas	3%	4%	16%	0%	-
	Total (n=195)	Organismes financés (n=157)	Organismes admissibles non financés (n=7)*	Directeurs généraux (n=17)	Présidents des CA (n=14)
Q3_B. L'Appui de ma région a de la difficulté à maintenir la mobilisation des acteurs essentiels dans le domaine des services aux proches aidants d'aînés.					
Total Accord	38%	43%	28%	17%	21%
Entièrement d'accord	12%	13%	14%	6%	7%
Plutôt d'accord	26%	30%	14%	11%	14%
Total Désaccord	50%	46%	16%	83%	79%
Plutôt en désaccord	29%	29%	16%	41%	20%
Entièrement en désaccord	21%	17%	0%	42%	59%
Ne sait pas	12%	11%	56%	0%	0%

*Ces résultats sont présentés à titre indicatif seulement en raison du faible nombre de répondants et du taux de réponse moins élevé.

**Cette question n'a pas été posée aux présidents de CA.

3. Pertinence de la principale stratégie d'intervention (suite)

Selon les acteurs régionaux, l'Appui national a différents rôles dont ceux de coordonnateur, d'accompagnateur, de gestionnaire de fonds ou de promoteur.

3.2 Rôle actuel et futur de l'Appui national

Un des rôles importants de l'Appui national était d'accompagner la mise en place des structures régionales. À présent que le déploiement de la grande majorité des Appuis régionaux est terminé, les acteurs au niveau régional ont été invités à faire part de leurs perceptions concernant le rôle actuel, puis le rôle à venir de l'Appui national.

Les réponses qui figurent dans le tableau ci-dessous concernant son rôle actuel ont été fournies spontanément par les répondants, c'est-à-dire sans choix de réponse. Celles-ci mettent en lumière que les acteurs au niveau régional sondés ont une vision diversifiée du rôle de l'Appui national. De fait, ils lui reconnaissent différents rôles, dont ceux de coordonnateur, d'accompagnateur, de bailleur de fonds ou de promoteur. À cette question, plusieurs mentions des répondants concernent également la structure qualifiée de lourde, complexe, etc.

Notons que 16 % des répondants n'ont pas su quoi répondre à cette question et que 12 % ont préféré ne pas se prononcer.

Q4A. Un des rôles importants de l'Appui national était d'accompagner la mise en place des structures régionales. Maintenant que le déploiement de la grande majorité des Appuis régionaux est terminé, comment percevez-vous le rôle actuel de l'Appui national?

Base : Tous les répondants (n = 195)

<i>Plusieurs mentions possibles : mentions spontanées</i>	Total %
Coordination / harmonisation / cohérence / cohésion / uniformité / standardisation	23%
Accompagnement / soutien / conseil / formation / information	22%
Structure lourde / complexe / rigide / coûteuse / restrictive / inutile	16%
Visibilité / communication / publicité / campagne de sensibilisation	12%
Financement / gestionnaire du fonds / bailleur de fonds	12%
Représentation / interlocuteur national / communication / liens avec les acteurs / réseautage	10%
Vigie / contrôle / ingérence	9%
Ne connaît pas ou peu le rôle de l'Appui national	5%
Accentuation d'une plus grande autonomie au niveau régional ou de la prise en considération des réalités régionales	5%
Veiller à la complémentarité des services avec le réseau de la santé	4%
Autres*	5%
Ne sait pas	16%
Préfère ne pas répondre	12%

*La catégorie « Autres » regroupe des mentions uniques qui n'ont pu être intégrées à des catégories existantes, telles que : restructuration à la suite des changements de gouvernance, rôle important pour tous les organismes à but non lucratif, réception de projets nationaux ou qui couvrent plus d'une région. Le total supérieur à 100 % est dû au fait que certains répondants ont fourni plus d'une réponse.

3. Pertinence de la principale stratégie d'intervention (suite)

Aux yeux des répondants, l'Appui national devrait avoir notamment pour le futur un rôle de partenaire ou de consultant : accompagnement, soutien, conseil, formation et information.

En ce qui a trait au rôle à venir de l'Appui national, 70 % des répondants se sont prononcés de façon spontanée. Plusieurs d'entre eux le perçoivent comme un organisme chargé d'accompagner les organismes régionaux, de les soutenir, de les conseiller, de les former et de les informer (35 % des mentions spontanées). Ils perçoivent aussi que l'Appui national devrait avoir un rôle de représentation, d'interlocuteur national, en plus d'être responsable des communications et de la promotion des services destinés aux proches aidants (19 % des mentions). Son rôle de financement, de gestionnaire ou de bailleur de fonds ainsi que celui de rassembleur (facilitant les discussions/la concertation) sont également mentionnés par les participants (respectivement 15 % et 12 % des mentions). D'autres rôles sont précisés dans des proportions plus faibles. Notons enfin que 7 % des répondants ne perçoivent aucun rôle à venir de l'Appui national, 17 % ne savaient pas quoi répondre et 13 % ont préféré ne pas se prononcer.

Q4B. Comment percevez-vous le rôle à venir de l'Appui national?

Base : Tous les répondants (n = 195)

Plusieurs mentions possibles : mentions spontanées	Total %
Accompagner, soutenir, conseiller, former, informer	35%
Représenter, servir d'interlocuteur national, communiquer, promouvoir	19%
Financer, gérer le fonds, être le bailleur de fonds	15%
Rassembler, faciliter les discussions / la concertation	12%
Développer des orientations stratégiques / des lignes directrices	9%
Coordonner, harmoniser, assurer la cohérence / la cohésion / l'uniformité / la standardisation	8%
Reconnaître, laisser plus d'autonomie aux organismes régionaux / déjà existants	8%
Aucun rôle futur perçu (peu utile, peu pertinent, peu efficace, structure trop rigide...)	7%
Intégrer les autres types d'aidants naturels	6%
Surveiller / contrôler / avoir un rôle de vigie	5%
Assurer la continuité du financement	4%
Modifier la structure, le modèle	3%
Autres*	7%
Ne sait pas	17%
Préfère ne pas répondre	13%

*La catégorie « Autres » regroupe des mentions uniques qui n'ont pu être intégrées à des catégories existantes, telles que : assurer la continuité interrégionale ou la pérennité des services offerts, tenir compte de la capacité des proches aidants à soutenir les plus âgés au fil des ans, concilier les rôles de bailleurs de fonds et de concertation, prendre en considération les besoins des proches aidants et des meilleures pratiques.

Le total supérieur à 100 % est dû au fait que certains répondants ont fourni plus d'une réponse.

4. Effets non prévus du Fonds

Plus du tiers des répondants ont constaté la présence de deux effets non prévus sur les trois qui leur étaient présentés.

La mise en œuvre du Fonds ayant pu entraîner certains effets non prévus au départ, les acteurs au niveau régional ont été interrogés sur la présence ou non de trois effets non prévus. On constate que, pour deux effets non prévus sur les trois qui leur étaient présentés, plus du tiers rapportent les avoir constatés.

- La modification de la mission des organismes pour pouvoir demander du financement de l'Appui de leur région (38 %);
- Le remplacement des services gouvernementaux par les services financés par l'Appui de leur région (24 %);
- Un dédoublement de services pour les proches aidants d'ânés depuis l'arrivée de l'Appui dans leur région (38 %).

Lorsque l'on porte attention au détail des résultats selon les catégories de répondants, on constate que les organismes financés sont un peu plus partagés concernant la modification de la mission des organismes afin d'avoir accès à du financement de l'Appui de leur région (42 % d'entre eux disent avoir constaté une telle modification, comparativement à 58 % qui disent ne pas l'avoir remarquée) et le dédoublement de services pour les proches aidants d'ânés (41 % disent avoir constaté du dédoublement, contre 59 % qui disent ne pas en avoir remarqué).

Q5_A-C. Avez-vous constaté la présence des effets non prévus suivants?

Base : tous les répondants (n = 195)

	Total (n=195)	Organismes financés (n=157)	Organismes admissibles non financés (n=7)*	Directeurs généraux (n=17)	Présidents des CA (n=14)
Q3_A. Des organismes ont modifié leur mission afin de pouvoir demander du financement de l'Appui de leur région.					
Oui	38%	42%	14%	22%	29%
Non	62%	58%	86%	78%	71%
Q3_B. Des services financés par l'Appui de ma région remplacent ceux auparavant offerts par le gouvernement (ex : services de soutien à domicile des centres intégrés de santé et de services sociaux [CISSS]).					
Oui	24%	26%	28%	12%	16%
Non	76%	74%	72%	88%	84%
Q3_C. Depuis l'arrivée de l'Appui dans votre région, il y a du dédoublement de services pour les proches aidants d'ânés.					
Oui	38%	41%	57%	11%	15%
Non	62%	59%	43%	89%	85%

*Ces résultats sont présentés à titre indicatif seulement en raison du faible nombre de répondants et du taux de réponse moins élevé.

4. Effets non prévus du Fonds (suite)

Plusieurs répondants ont constaté la présence d'autres effets non prévus, liés à la mise œuvre du Fonds.

Afin d'en apprendre un peu plus sur les effets non prévus, les acteurs au niveau régional ont été invités à préciser s'ils ont observé d'autres effets, qu'ils soient positifs ou négatifs, liés la mise en œuvre du Fonds. Les réponses qui figurent dans le tableau ci-dessous ont été fournies spontanément par les répondants, c'est-à-dire sans choix de réponse. Comme on le constate, la majorité des répondants (60 %) disent avoir observé d'autres effets non prévus de la mise en œuvre du Fonds. Parmi ceux qui ont été rapportés, les effets positifs sur l'offre de service, l'accès à l'information et la mise en place de projets sortant de l'ordinaire ont été mentionnés en plus grande proportion (21 %), alors que les autres effets non prévus du Fonds ont récolté 4 % à 12 % des mentions spontanées.

Q6. Observez-vous d'autres effets non prévus, qu'ils soient positifs ou négatifs, de la mise en oeuvre du Fonds de soutien aux proches aidants? Si oui, lesquels?

Base : Tous les répondants (n = 195)

	Total %
Oui, précisez (Plusieurs mentions possibles : mentions spontanées)	60%
Meilleure offre de services/meilleur accès à l'information/mise en place de projets sortant de l'ordinaire	21%
Financement non récurrent/limitatif pour les dépôts de projets/peu ou pas adapté aux réalités des organismes ou des proches aidants/peu ou pas disponible au proches aidants de langue anglaise et des communautés culturelles	12%
Dédoublement	11%
Non respect des missions de base, nouvelles expertises improvisées pour avoir du financement	10%
Projets/services peu ou pas adaptés aux besoins des proches aidants/de moins bonne qualité	9%
Meilleure conscientisation de l'importance de l'arrimage et de la complémentarité, collaboration/concertation	9%
Compétition entre les organismes qui offrent des services	8%
Lourdeur administrative/trop de critères pour les projets/risque de favoritisme ou de biais liés à la présence d'organismes au CA de l'Appui	8%
Financement peu ou pas disponible pour les proches aidants autres que les proches aidants d'aînés atteints de la maladie d'Alzheimer	6%
Confusion, les proches aidants d'aînés ne se reconnaissent pas comme tels	5%
Offre insuffisante par rapport à la demande/les organismes financés par les Appuis comblent les lacunes du système public	4%
Difficulté à travailler en collaboration, à faire du référencement	4%
Autres*	16%
Non	40%

*La catégorie « Autres » regroupe des mentions uniques qui n'ont pu être intégrées à des catégories existantes. Voir le détail dans l'annexe 1.

Le total supérieur à 100 % est dû au fait que certains répondants ont fourni plus d'une réponse. Des répondants ont rapporté le dédoublement et le non-respect des missions de base comme étant d'autres effets non prévus même s'ils étaient des choix de réponses à cette question.

5. Pérennité de la mission de l'Appui et des services offerts

La majorité des répondants sont d'accord pour assurer la pérennité de la mission de l'Appui, tout comme celle de ses activités et des services offerts.

5.1 Opinion des répondants à l'égard de cette pérennité

Le partenariat établi entre le Gouvernement du Québec et Sojecci II Ltée découle de la Loi à l'origine du Fonds. Ce partenariat étant rendu environ à mi-parcours (son existence prendra fin en 2021), la question de la pérennité de la mission de l'Appui a été posée aux acteurs au niveau régional. Rappelons que cette mission consiste à soutenir les proches aidants qui fournissent, sans rémunération, des soins et du soutien régulier à des aînés ayant une incapacité significative ou persistante susceptible de compromettre leur maintien à domicile.

Les données mettent en lumière que la majorité des répondants (76 %) trouvent qu'il est souhaitable de rendre pérenne la mission de l'Appui, de même que ses activités et les services offerts. D'ailleurs :

- 74 % des participants à l'étude considèrent que la société est plus sensibilisée aux besoins des proches aidants d'aînés grâce à la présence de l'Appui national et des Appuis régionaux;
- 52 % sont en désaccord avec l'énoncé qui stipule que les activités (service Info-Aidant, site Web, etc.) de l'Appui de leur région peuvent être viables en dehors du Fonds (contre 27 % qui ont indiqué être en accord et 20 % qui ne se sont pas prononcés);
- 79 % sont en désaccord avec l'idée que les services actuellement financés par l'Appui de leur région pourraient être maintenus en dehors du fonds de soutien aux proches aidants d'aînés.

Les répondants sont toutefois un peu plus partagés quant au modèle de partenariat. De fait :

- 52 % sont en accord avec l'énoncé selon lequel le partenariat entre le Gouvernement du Québec et Sojecci II Ltée devrait être renouvelé sous le même modèle à son échéance (contre 38 % en désaccord et 10 % qui ne savaient pas);
- 61 %* sont d'accord pour dire que le modèle du partenariat (Loi, protocole d'entente entre le gouvernement et Sojecci II Ltée, création de l'Appui national et des Appuis régionaux, etc.) est un véhicule efficace pour améliorer la qualité de vie des proches aidants d'aînés (contre 31 % en désaccord et 9 % qui ne savaient pas).

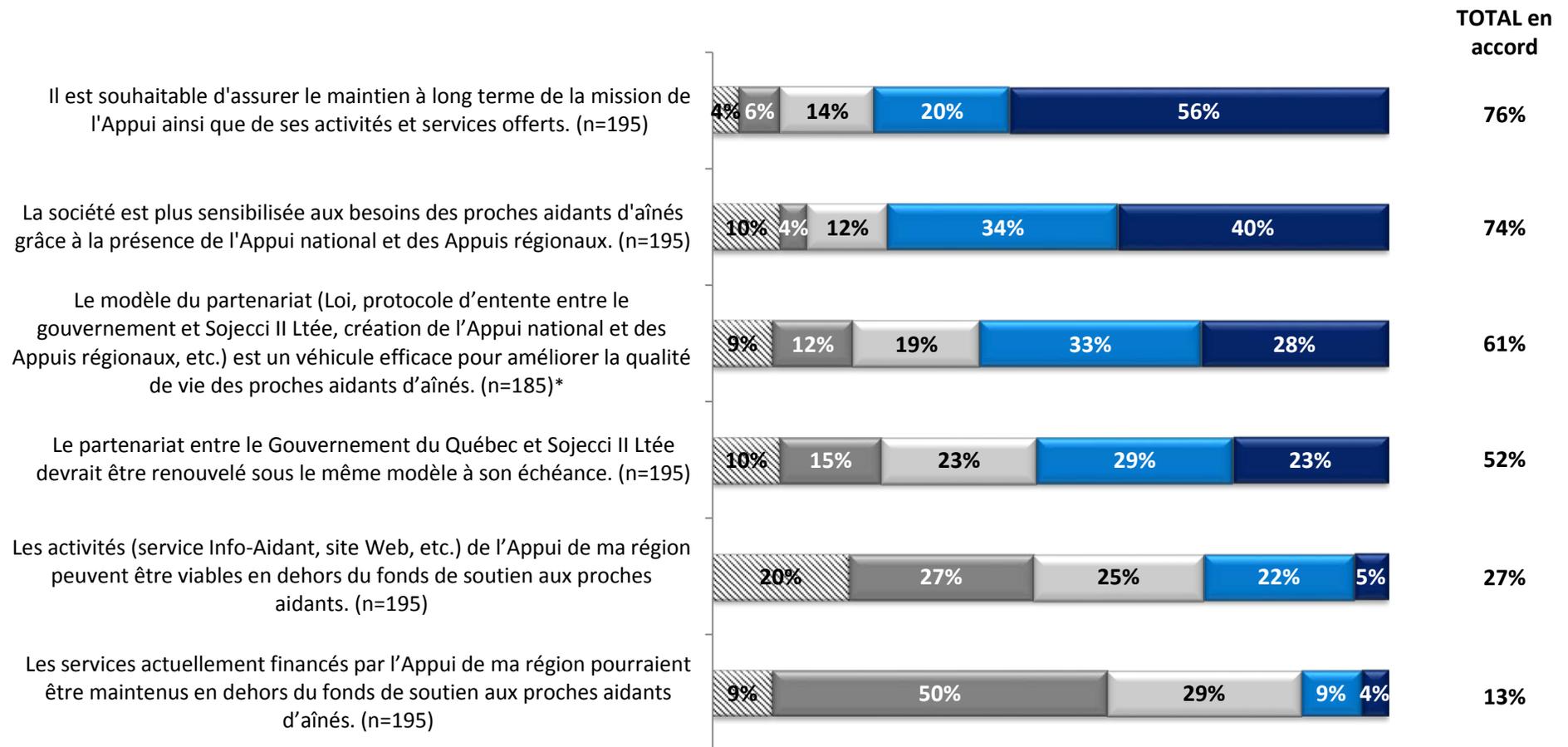
 Le graphique de la page suivante donne une vue d'ensemble des résultats décrits ci-dessus. Les résultats ventilés par catégories de répondants seront présentés sous forme de tableaux aux pages 31 et 32.

* Cette question n'a pas été posée aux présidents de CA.

5. Pérennité de la mission de l'Appui et des services offerts (suite)

Q7_A-F. Veuillez indiquer votre degré d'accord à chacun des énoncés suivants.

Ne sait pas
 Entièrement en désaccord
 Plutôt en désaccord
 Plutôt d'accord
 Entièrement en accord



* Cette question n'a pas été posée aux présidents de CA.

5. Pérennité de la mission de l'Appui et des services offerts (suite)

La majorité des répondants sont d'accord pour dire que le modèle du partenariat actuel est efficace pour une meilleure qualité de vie des proches aidants d'âinés.

La majorité des organismes financés, des directeurs généraux et des présidents de CA sont en accord avec les énoncés selon lesquels :

- Il est souhaitable d'assurer le maintien à long terme de la mission de l'Appui ainsi que de ses activités et services offerts (74 % des organismes financés sont en accord, 93 % des directeurs généraux et 93 % des présidents de CA);
- La société est plus sensibilisée aux besoins des proches aidants d'âinés grâce à la présence de l'Appui national et des Appuis régionaux (73 % des des organismes financés, 100 % des directeurs généraux et 85 % des présidents de CA sont en accord).

D'ailleurs, la majorité des organismes financés (78 %) et des directeurs généraux (89 %), ainsi que la totalité des présidents de CA (100 %) sont en désaccord avec l'idée que les services actuellement financés par l'Appui de leur région pourraient être maintenus en dehors du Fonds. La majorité des directeurs généraux (72 %) et des présidents de CA (93 %) sont aussi en désaccord pour dire que les activités de l'Appui de leur région peuvent être viables en dehors du Fonds, alors que les organismes financés sont un peu plus partagés sur cette question, avec 30 % qui sont en accord, 48 % qui sont en désaccord et 23 % qui répondent ne pas savoir.

Finalement, en ce qui concerne le modèle de partenariat, les acteurs au niveau régional interrogés sont généralement d'accord pour dire qu'il s'agit d'un véhicule efficace pour améliorer la qualité de vie des proches aidants d'âinés et que le partenariat entre le Gouvernement du Québec et Sojecci II Ltée devrait être renouvelé sous le même modèle à son échéance. On note toutefois que le niveau d'accord varie selon la catégorie de répondants. De fait :

- Alors que 88 % des directeurs généraux sont en accord avec l'énoncé qui stipule que le modèle du partenariat est un véhicule efficace pour une meilleure qualité de vie des proches aidants d'âinés, les organismes financés sont proportionnellement moins nombreux à l'être aussi (60 % contre 33 % en désaccord)*;
- Dans un même ordre d'idée, alors que 64 % des directeurs généraux et 71 % des présidents de CA sont en accord avec l'idée que le partenariat entre le Gouvernement du Québec et Sojecci II Ltée devrait être renouvelé sous le même modèle à son échéance, ce sont 50 % des organismes financés qui sont de cet avis (contre 37 % en désaccord et 13 % qui ne savaient pas quoi répondre).

 Les tableaux des deux prochaines pages reprennent les résultats obtenus pour chacun des six énoncés évalués en déclinant selon les catégories de répondants.

* Cette question n'a pas été posée aux présidents de CA.

5. Pérennité de la mission de l'Appui et des services offerts (suite)

Q7_A-F. Veuillez indiquer votre degré d'accord à chacun des énoncés suivants.

	Total (n=195)	Organismes financés (n=157)	Organismes admissibles non financés (n=7)*	Directeurs généraux (n=17)	Présidents des CA (n=14)
Q7_A. Il est souhaitable d'assurer le maintien à long terme de la mission de l'Appui ainsi que de ses activités et services offerts.					
Total Accord	76%	74%	59%	93%	93%
Entièrement d'accord	56%	54%	28%	70%	79%
Plutôt d'accord	20%	20%	31%	23%	14%
Total Désaccord	20%	21%	41%	7%	7%
Plutôt en désaccord	14%	15%	27%	7%	7%
Entièrement en désaccord	6%	6%	14%	0%	0%
Ne sait pas	4%	5%	0%	0%	0%
Q7_B. La société est plus sensibilisée aux besoins des proches aidants d'aînés grâce à la présence de l'Appui national et des Appuis régionaux.					
Total Accord	74%	73%	28%	100%	85%
Entièrement d'accord	40%	36%	0%	78%	71%
Plutôt d'accord	34%	37%	28%	22%	14%
Total Désaccord	16%	19%	28%	0%	0%
Plutôt en désaccord	12%	15%	14%	0%	0%
Entièrement en désaccord	4%	4%	14%	0%	0%
Ne sait pas	10%	8%	44%	0%	15%
	Total (n=181)	Organismes financés (n=157)	Organismes admissibles non financés (n=7)*	Directeurs généraux (n=17)	Présidents des CA (n=0)**
Q7_C. Le modèle du partenariat (Loi, protocole d'entente entre le gouvernement et Sojceci II Ltée, création de l'Appui national et des Appuis régionaux, etc.) est un véhicule efficace pour améliorer la qualité de vie des proches aidants d'aînés.					
Total Accord	61%	60%	28%	88%	-
Entièrement d'accord	28%	30%	0%	28%	-
Plutôt d'accord	33%	30%	28%	60%	-
Total Désaccord	31%	33%	28%	11%	-
Plutôt en désaccord	19%	20%	14%	11%	-
Entièrement en désaccord	12%	13%	14%	0%	-
Ne sait pas	8%	7%	44%	0%	-

→ Suite à la page suivante

*Ces résultats sont présentés à titre indicatif seulement en raison du faible nombre de répondants et du taux de réponse moins élevé.

** Cette question n'a pas été posée aux présidents de CA.

5. Pérennité de la mission de l'Appui et des services offerts (suite)

Q7_A-F. Veuillez indiquer votre degré d'accord à chacun des énoncés suivants.

- Suite	Total (n=195)	Organismes financés (n=157)	Organismes admissibles non financés (n=7)*	Directeurs généraux (n=17)	Présidents des CA (n=14)
Q7_F. Le partenariat entre le Gouvernement du Québec et Sojerci II Ltée devrait être renouvelé sous le même modèle à son échéance.					
Total Accord	52%	50%	15%	64%	71%
Entièrement d'accord	23%	22%	0%	23%	43%
Plutôt d'accord	29%	28%	15%	41%	28%
Total Désaccord	38%	37%	69%	36%	28%
Plutôt en désaccord	23%	20%	55%	36%	14%
Entièrement en désaccord	15%	17%	14%	0%	14%
Ne sait pas	10%	13%	16%	0%	1%
Q7_E. Les activités (service Info-Aidant, site Web, etc.) de l'Appui de ma région peuvent être viables en dehors du fonds de soutien aux proches aidants.					
Total Accord	27%	30%	16%	29%	7%
Entièrement d'accord	5%	6%	0%	6%	0%
Plutôt d'accord	22%	24%	16%	23%	7%
Total Désaccord	52%	47%	41%	71%	93%
Plutôt en désaccord	25%	25%	41%	24%	9%
Entièrement en désaccord	27%	22%	0%	47%	84%
Ne sait pas	21%	23%	43%	0%	0%
Q7_D. Les services actuellement financés par l'Appui de ma région pourraient être maintenus en dehors du fonds de soutien aux proches aidants d'ânés.					
Total Accord	13%	14%	16%	11%	0%
Entièrement d'accord	4%	5%	0%	0%	0%
Plutôt d'accord	9%	9%	16%	11%	0%
Total Désaccord	79%	78%	42%	89%	100%
Plutôt en désaccord	29%	31%	28%	25%	9%
Entièrement en désaccord	50%	47%	14%	64%	91%
Ne sait pas	8%	8%	42%	0%	0%

*Ces résultats sont présentés à titre indicatif seulement en raison du faible nombre de répondants et du taux de réponse moins élevé.

5. Pérennité de la mission de l'Appui et des services offerts (suite)

Les acteurs au niveau régional sont partagés quant au modèle de financement idéal, une fois le Fonds terminé.

5.2 Modèle de financement idéal une fois le Fonds terminé

Aucun modèle de financement ne fait l'unanimité parmi les acteurs au niveau régional sondés pour assurer les services auprès des proches aidants d'ânés, une fois le Fonds terminé. En effet :

- Pour 34 % des répondants, un financement en **partenariat public-privé** (Gouvernement du Québec et un partenaire privé) serait le meilleur modèle de financement.
 - C'est surtout l'avis des directeurs généraux (52 % d'entre eux ont identifié le partenariat public-privé comme étant le modèle de financement idéal) et des présidents de CA (64 % ont sélectionné ce choix), alors que l'opinion des organismes financés est un peu plus nuancée sur cette question;
- 29 % des répondants préféreraient un financement **public seulement**;
- 21 % opteraient pour un **autre modèle**;
- 16 % répondent ne pas savoir.

Q8. Selon vous, quel serait le meilleur modèle de financement pour assurer les services auprès des proches aidants d'ânés une fois le fonds de soutien aux proches aidants terminé? Serait-ce un financement...?

Base : tous les répondants

	Total (n=195)	Organismes financés (n=157)	Organismes admissibles non financés (n=7)*	Directeurs généraux (n=17)	Présidents des CA (n=14)
... en partenariat public-privé (Gouvernement du Québec et un partenaire privé)	34%	32%	0%	52%	64%
... public seulement (gouvernement)	29%	31%	43%	6%	22%
Autre modèle**	21%	20%	42%	24%	14%
Je ne sais pas	16%	17%	15%	18%	0%

*Ces résultats sont présentés à titre indicatif seulement en raison du faible nombre de répondants et du taux de réponse moins élevé.

**Voir le détail à la page suivante.

5. Pérennité de la mission de l'Appui et des services offerts (suite)

Des répondants ont formulé d'autres modèles de financement (catégorie Autre modèle) qui seraient à leur avis souhaitables pour assurer les services auprès des proches aidants d'aînés une fois le Fonds terminé. Les deux autres modèles de financement les plus souvent mentionnés sont les suivants : passer par des organismes ou par des programmes existants (entreprises d'économie sociale en diade domestique, CIUSS, Programme de soutien aux organismes communautaires [PSOC], etc.) (9 mentions) et le financement direct aux organismes concernés ou aux proches aidants (5 mentions).

La catégorie « Autre modèle » regroupe également des mentions uniques qui n'ont pu être intégrées à des catégories existantes. Voici le détail de ces mentions uniques :

“ Le maintien de la mission des Appuis ne devrait être prévu que dans la mesure où de nouveaux mandats lui seraient confiés. Au terme des 10 ans de financement, les objectifs de développement de services seront atteints dans notre région. La gestion du fonds pourrait se faire sur une base régionale par un autre acteur. Si le financement public-privé aurait intérêt à être maintenu, il devrait être consacré uniquement aux services directs aux proches aidants d'aînés et aux activités de concertation régionale.”

“ Partenariat public et réseau communautaire.”

“ Reconnaissance des organismes intervenant auprès des aînés et les proches aidants par un rehaussement du Programme "Soutien aux organismes communautaires" du MSSS.”

“ Pour ma part, peu importe la source de financement. Ce qu'il faut améliorer est la structure de base de l'Appui national versus les Appuis régionaux. Les rôles, les responsabilités et les objectifs de chacun.”

“ Peu importe le modèle pourvu que l'argent soit bien utilisé en services plus que dans l'administration.”

“ Nous développons dans le but de devenir autonome pour ce service, car d'une année à l'autre, la subvention diminue car la Société Alzheimer gobe tout.”

“ Il est difficile de choisir sans avoir analysé le pour et le contre de chacun.”

Les réponses ci-dessus sont copiées intégralement des verbatim des répondants. Seules quelques corrections mineures y ont été apportées pour préserver l'anonymat de certains répondants.

6. Suggestions/recommandations

À la fin du questionnaire, les acteurs au niveau régional étaient invités à faire part de leurs suggestions ou recommandations pour améliorer les services aux proches aidants d'aînés. Les réponses spontanées recueillies ont été analysées et codées par les professionnelles du Ministère. Un verbatim a été retiré afin de préserver l'anonymat d'un répondant.

Le tableau ci-dessous présente un résumé de cette codification ainsi que le nombre de mentions. Le détail des mentions associées à chaque code (thème) est, quant à lui, présenté dans l'Annexe 2 du présent rapport.

Thèmes	Nombre de mentions
Pérenniser, maintenir, améliorer, réviser, modifier, ajuster le financement	52
Augmenter, améliorer les services de répit, l'arrimage entre les organisations qui les offrent	22
Faire connaître la cause des proches aidants, les services offerts (notamment par des campagnes de sensibilisation)	17
Favoriser l'arrimage, le partenariat, la complémentarité entre les organismes, avec le réseau de la santé	16
Élargir le fonds, les budgets à d'autres catégories de proches aidants ou à tous les proches aidants	13
Poursuivre, maintenir le Fonds, les services auprès des proches aidants	11
Reconnaître le rôle du proche aidant	10
Assouplir la gestion, la reddition de comptes	7
Fournir des services adaptés à la clientèle anglophone et allophone	5
Autres thèmes	34

Annexe 1 : Verbatim (mentions uniques) Autres effets non prévus de la mise en œuvre du fonds

Q6. Observez-vous d'autres effets non prévus, qu'ils soient positifs ou négatifs, de la mise en œuvre du fonds de soutien aux proches aidants?

Si oui, lesquels?

Base : Les répondants qui ont précisé après avoir répondu « Oui », mais dont la réponse a fait l'objet d'une mention unique (n = 19)

Le projet répond à un grand besoin.

Négatif : Depuis l'arrivée de l'Appui dans notre région et à la suite de coupures vécues par certains organismes communautaires dans leur financement, certains organismes « s'essaient » à utiliser une partie du financement accordé par l'Appui pour assurer une fraction de leur financement de base (salaire, achat de matériel de bureau, par exemple). Les organismes manquent cruellement de financement... Positif : D'autre part, de nombreux organismes à clientèle large ou multiple se sont intéressés à la clientèle spécifique des proches aidants d'âinés en les intégrant, en les invitant, en leur proposant des activités intéressantes pour eux, en créant des groupes dédiés à leur clientèle (exemple : cuisines collectives, centre d'activités physiques, etc.).

Les besoins sont énormes et notre organisme a augmenté de plus de 75 % son offre de service, mais ceci a engendré des coûts non prévus pour notre organisme (coût de la Commission de santé et sécurité au travail augmenté, beaucoup plus d'heures de gestion de projets que prévu, continuellement embaucher plus de main-d'oeuvre, etc.).

Il serait préférable de viser à soulager les services de santé de tout ce qui touche les proches aidants.

Il est important que les organismes régionaux puissent leur financement dans le budget régional et non dans le budget local pour chaque municipalité régionale de comté. Ces organismes viennent diminuer le budget local.

Certains organismes, dont le nôtre, continuent à offrir des services aux proches aidants dans le cadre de ce financement avec comme seule motivation le besoin criant du proche aidant. Sans elle, les projets seraient déjà abandonnés depuis le premier appel de projets.

Un projet financé par l'APPUI de ma région paie un spécialiste à la retraite [...]. J'ai écrit à l'APPUI à ce sujet et reçu une réponse voulant me rassurer, mais loin de me rassurer j'ai eu la confirmation que ce projet relevait du réseau public et non d'un OBNL. Terrain très glissant vers un transfert de responsabilité et de dossier du réseau de la santé et des services sociaux vers le milieu communautaire. Troublant! Je dénonce ...et souhaite davantage de vigilance de la part des comités d'analyse.

Le soutien aux proches aidants est essentiel dans notre région, notre organisme est le coeur et le référent principal pour les aidants de la région. Pour plusieurs, les services que nous donnons permettent aux proches aidants de mieux soutenir leur personne malade.

Le positif est que les besoins des proches aidants sont beaucoup plus compris. Le négatif est que les fonds ne sont pas distribués assez vers les proches aidants ethno culturels.

→ Suite à la page suivante

Les réponses ci-dessus sont copiées intégralement des verbatim des répondants. Seules quelques corrections mineures y ont été apportées pour préserver l'anonymat de certains répondants.

Annexe 1 : Verbatim (mentions uniques) Autres effets non prévus de la mise en œuvre du fonds

Q6. Observez-vous d'autres effets non prévus, qu'ils soient positifs ou négatifs, de la mise en œuvre du fonds de soutien aux proches aidants?

Si oui, lesquels? (suite)

Dans notre région, l'Appui a financé un organisme qui, de par son mode de fonctionnement, incite et promeut le travail au noir.

Le rôle que notre Appui joue a tendance à rapprocher les organismes communautaires du centre intégré de santé et des services sociaux (CISSS). Les organismes acceptent et apprécient le rôle de l'Appui en tant qu'agent mobilisateur et de concertation. Depuis, les partenariats se multiplient entre les organismes qui avaient tendance à travailler en silos. De plus, les pratiques et le support de l'Appui ont apporté des pratiques des mesures liées aux résultats. Pour la majorité, la notion de rendre compte au niveau des résultats précis est nouvelle. Les pratiques prometteuses du réseau contribuent aussi à la professionnalisation des organismes.

Avec la création des CISSS, la consigne est de ne pas s'impliquer au conseil d'administration ce qui nous fait perdre un arrimage précieux et une meilleure connaissance du réseau. Un glissement de service pourrait arriver...

La revendication de l'autonomie de certains Appuis régionaux vis-à-vis du réseau des Appuis.

La bonification des services déjà existants n'est pas comprise dans l'offre présente, mais ces projets entraînent des attentes non comblées et/ou l'épuisement des organismes qui offrent de façon officielle et reconnue des services aux proches aidants.

L'Appui devrait consolider les organismes qui œuvrent pendant plusieurs années dans le domaine des proches aidants en leur donnant du financement dans leur projet et les accompagner dans le processus de ce projet. Un comité d'intervenants de proches aidants qui sont financés par l'Appui et le ministère de la Famille devrait être créé afin de partager les expériences vécues par les intervenants de proches aidants.

Cela permet de mieux sensibiliser le conseil d'administration et les intervenants à la réalité des proches aidants souvent délaissés pour les aider. Ce qui amène de mettre en place des activités et services reliés à eux. Les effets sont remarqués par les résultats positifs aux aidés.

Certains organismes communautaires dont les centres d'action bénévoles sont prêts à trouver plusieurs sources de financement pour aider à financer leurs projets...

Liste d'attente pour le service de répit.

Petite mise en garde! La ligne peut devenir mince sur le désengagement des CISSS régionaux à l'effet que le financement des APPUIS régionaux peuvent se substituer au financement déjà inscrit à la mission globale des groupes communautaires pour personnes âgées...il pourrait devenir facile pour des CISSS de mettre moins d'effort au financement de programme pour personnes âgées. C'est un commentaire et pas nécessairement un constat.

Les réponses ci-dessus sont copiées intégralement des verbatim des répondants. Seules quelques corrections mineures y ont été apportées pour préserver l'anonymat de certains répondants.

Annexe 2 : Suggestions/recommandations (détail)

Q9. Avez-vous des suggestions ou des recommandations afin d'améliorer les services aux proches aidants d'ânés? (suite)	
Thèmes	
<p>Pérenniser, maintenir, améliorer, réviser, modifier, ajuster le financement (52 mentions)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser le financement, car tous ces milliers de proches aidants font le boulot du réseau de la santé et des services sociaux alors... • S'assurer d'avoir la pérennité des services à long terme par un financement récurrent avec des hausses annuelles pour le maintien des ressources et développer davantage de services. • Le financement de projets est essentiel pour la survie des services pour les proches aidants. • Il est essentiel de donner du financement récurrent aux organismes travaillant avec les proches aidants, aux aidants et dans les services de soutien à domicile. • Obtenir un financement pour le transport des activités dans nos organismes. • Programme d'action bénévole citoyenne pour aider les proches aidants ainsi que des budgets de formation pour ces bénévoles et les organismes qui les recrutent, et les encadrent. Augmenter le financement. • Partage équitable du financement sur les territoires de municipalités régionales de comtés (MRC) et entre organismes. • Revoir les critères selon les montants d'argent octroyés par région – grand territoire de l'Abitibi-Témiscamingue – comparé à d'autres territoires moins vastes. • Investir de l'argent pour maintenir et améliorer les services publics de santé et de services sociaux, en particulier pour les services de soutien à domicile. • La répartition budgétaire des régions devrait être faite à partir d'un minimum acceptable et non pas au prorata de la population. Les grands territoires, à faible densité de population, ne peuvent pas desservir adéquatement les besoins des proches aidants, ils font ce qu'ils peuvent avec le minime budget qu'on leur accorde. • Remettre au CIUSSS ou au Secrétariat des aînés, la gestion des fonds pour financer les services communautaires aux proches aidants. • À court terme, il serait important de réviser à la hausse les enveloppes budgétaires des Appuis. Les proches aidants se reconnaissent de plus en plus et la demande de services est en hausse. Certains projets pourraient voir leur budget augmenter afin de répondre à la demande et permettre aux organismes d'embaucher des intervenants mieux formés. • Donner des budgets supplémentaires pour embaucher un agent de promotion et de sensibilisation en plus de la conseillère aux proches aidants.

Un verbatim de l'annexe 2 a été retiré afin de préserver l'anonymat du répondant.

Les réponses ci-dessus sont copiées intégralement des verbatim des répondants. Seules quelques corrections mineures y ont été apportées pour préserver l'anonymat de certains répondants.

Annexe 2 : Suggestions/recommandations (détail)

Q9. Avez-vous des suggestions ou des recommandations afin d'améliorer les services aux proches aidants d'aînés? (suite)	
Thèmes	
<p>Pérenniser, maintenir, améliorer, réviser, modifier, ajuster le financement (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le répit bénévole est plus que bénéfique dans notre secteur. Les ressources financières de plus, que nous avons eues depuis l'arrivée de l'Appui, nous permettent d'augmenter l'intensité du suivi psychologique aux proches aidants et d'avoir une ressource pour planifier le répit bénévole. Nous voyons et sentons le besoin des proches aidants et à quel point nous sommes utiles dans leur vie. Ils en témoignent régulièrement. Il faut que les proches aidants soient considérés très rapidement dans le processus soit dès que la personne en perte d'autonomie est dans le besoin ou tout simplement lorsque le proche aidant fait une demande d'aide. • Financer les services/projets qui ont été implantés au cours des dernières années, assurer leur continuité, ne pas en créer d'autres. Maintenir ce qui existe et bien les financer pour assurer une qualité et une viabilité. • Financer les Sociétés Alzheimer et en faire des partenaires du gouvernement face au raz de marée des maladies de la mémoire. • Financer, non plus des projets, mais offrir du financement de base. • L'aide financière récurrente améliorerait l'implantation de services plus stables ainsi des services mieux adaptés. • Investir davantage et de la façon la plus simple possible, autant dans le réseau communautaire que public. C'est un investissement à court, moyen et long terme. • Financement selon les besoins et les réalités de chaque région et des communautés diverses. • Revoir la structure de financement. S'assurer que les fonds disponibles soient investis en services directs et de qualité. • Prévoir un financement afin d'offrir des services d'accompagnement en transport pour les rendez-vous médicaux. Ces services étaient auparavant offerts par les centres d'action bénévole. Étant donné la pénurie de bénévoles, ce service n'est pas offert dans les milieux urbanisés et il est essentiel lorsque l'on veut vraiment favoriser le maintien à domicile.

Les réponses ci-dessus sont copiées intégralement des verbatim des répondants. Seules quelques corrections mineures y ont été apportées pour préserver l'anonymat de certains répondants.

Annexe 2 : Suggestions/recommandations (détail)

Q9. Avez-vous des suggestions ou des recommandations afin d'améliorer les services aux proches aidants d'ânés? (suite)

Thèmes	
<p>Pérenniser, maintenir, améliorer, réviser, modifier, ajuster le financement (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les sommes investies depuis 2009 permettent aux proches aidants d'obtenir des services dont ils ont grandement besoin. Le Gouvernement du Québec doit continuer de soutenir les proches aidants (avec ou sans partenaire privé), mais cela doit se faire dans le respect des valeurs de l'administration publique (gratuité des services) et en tenant compte de l'expertise des intervenants déjà en place : CLSC, organismes communautaires, Entreprises d'Économie Sociale en Aide à Domicile (EESAD). Le Fonds de soutien aux proches aidants est une excellente initiative; la création des Appuis une erreur. Les Appuis sont une entrave au bon fonctionnement des organismes et aux EESAD. Leur existence et leur fonctionnement réduisent les sommes disponibles pour les proches aidants au Fonds, provoquent une lourdeur administrative considérable, créent une confusion quant à la dispensation de services. • Créer un fonds gouvernemental qui servira pour soutenir les organismes dont la mission principale est de soutenir les proches aidants. • Offrir les subventions selon les missions respectives des organismes communautaires. Si, pour une région X, il existe une enveloppe Y, que 75 % de cette enveloppe soit acheminée directement aux organismes concernés par ce pourcentage. La demande par projets entraîne une guerre entre organismes communautaires. Il n'y a pas de mauvaises causes, tout le monde a besoin de sous pour offrir des services, mais il est primordial de respecter les missions afin d'offrir une qualité de services aux personnes qui en ont besoin. Quand un organisme qui n'a aucune connaissance de la maladie d'Alzheimer, s'improvise une offre de services, la qualité de ce service risque d'en souffrir. • Cesser de dédoubler l'accès aux services; concentrer le financement pour éviter la multiplication de l'offre de services (les CLSC - répit à domicile, les associations des proches, l'Appui). Certaines personnes bénéficient de toutes ces opportunités alors que d'autres sont complètement ignorées. • Modifier la structure actuelle du réseau des Appuis régionaux pour le rendre plus efficient et administrativement moins coûteux en mettant en place une structure centralisée avec des directions régionales au lieu d'Appuis régionaux juridiquement autonomes.

Les réponses ci-dessus sont copiées intégralement des verbatim des répondants. Seules quelques corrections mineures y ont été apportées pour préserver l'anonymat de certains répondants.

Annexe 2 : Suggestions/recommandations (détail)

Q9. Avez-vous des suggestions ou des recommandations afin d'améliorer les services aux proches aidants d'ânés? (suite)	
Thèmes	
<p>Pérenniser, maintenir, améliorer, réviser, modifier, ajuster le financement (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une recommandation porte sur l'augmentation des enveloppes budgétaires. Afin d'être en mesure de prendre action et résoudre des problèmes spécifiques locaux et régionaux, il faudrait que des sommes supplémentaires soient accordées, par exemple, pour pallier aux problèmes de transport. • Une meilleure utilisation des fonds publics pour éviter le dédoublement. • Dans ma région, certains territoires ne sont pas bien servis, faute de capacité sur le terrain. L'Appui devrait avoir la latitude de jouer un rôle encore plus important de mobilisation et de concertation (avoir les budgets pour le faire) sur de tels territoires. Les présentes balises de contrôle sur les budgets permettent de moins en moins de sensibilisation de la population et dans certains territoires où les services et la représentation des aidants sont absents, il demeure un grand besoin de sensibilisation et d'identification (se reconnaître) des aidants. • Plus d'aide financière pour aider les associations des aidants naturels à démarrer (compter à part). • Donner aux organismes communautaires partenaires plus de responsabilités et de soutien financier afin de faire plus et pour instaurer des activités et des services plus adaptés aux besoins de leurs clients spécifiques. Ils sont les seuls, vraiment, qui peuvent rejoindre leurs clientèles. • Un certain montant des budgets des CLSC doit être réparti aux Appuis régionaux afin que les Appuis qui ont des plus grands budgets les partagent avec les organismes dans leur territoire. • Les organismes dont leur mission vise les proches aidant doivent absolument recevoir du financement afin de pouvoir soutenir les besoins des proches aidants. Ils doivent offrir des soirées d'information, de formation et de soutien psychologique pendant toute l'année. • Mettre moins d'argent dans les structures et plus sur le terrain. Prendre le 75 % du fonds de 150 millions \$ et l'investir dans le programme de soutien aux organismes communautaires PSOC pour les organismes dont la mission est de soutenir les proches aidants serait une bonne façon d'utiliser l'argent public. De toute façon, je ne crois pas trop me tromper en disant qu'au bout du 10 ans du fonds au moins 50 millions \$ auront été utilisés pour financer de l'administration. Il s'agit du montant investi par la famille Chagnon. • Il serait souhaitable que l'argent soit dans les enveloppes du PSOC, à la mission. Les organismes pourraient mieux desservir les aidants avec moins de redditions de comptes trop lourdes pour rien.

Les réponses ci-dessus sont copiées intégralement des verbatim des répondants. Seules quelques corrections mineures y ont été apportées pour préserver l'anonymat de certains répondants.

Annexe 2 : Suggestions/recommandations (détail)

Q9. Avez-vous des suggestions ou des recommandations afin d'améliorer les services aux proches aidants d'aînés? (suite)	
Thèmes	
<p>Pérenniser, maintenir, améliorer, réviser, modifier, ajuster le financement (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Que l'argent donné aux Appuis soit versé directement à des groupes communautaires qui oeuvrent déjà auprès des proches aidants et de leurs personnes aidées. • Financement à la mission globale des organismes communautaires (qui inclut les Sociétés Alzheimer) oeuvrant auprès des proches aidants d'aînés. • Favoriser les organismes pour les aidants en place depuis plusieurs années. • Travailler avec les organismes qui ont une expertise dans le domaine. Évite de recréer. • De travailler avec les organismes où c'est la mission de base. • Je crois qu'il faut définitivement maintenir les sommes allouées aux organismes qui connaissent cette clientèle. • Des enveloppes récurrentes avec un modèle/plan de pérennité lors des deuxième et troisième années. • Les intégrer (les services aux proches aidants) dans le PSOC. • Permettre un revenu minimal garanti aux proches aidants en balisant les critères. • Couper dans l'administration à l'Appui national et dans les dépenses de rencontres des Appuis régionaux. • Réduire les dépenses administratives (consultant, rencontre du réseau, étude, colloque, etc.) de l'Appui national. • Trop d'argent est mis dans les administrations des Appuis. • C'est très bien les Appuis, sauf que pour ce qui est du National, les frais liés à toutes ces ressources sont très dispendieux et cet argent ne redescend pas directement aux aidants d'aînés. Pour les Appuis régionaux ici dans ma région c'est très bien. • Éliminer les Appuis et financer directement les projets qui sont récurrents ce qui laisserait beaucoup plus de financement pour l'amélioration des prestations de services. • Revoir à la baisse le 75 % des ressources financières attribuées à la maladie d'Alzheimer et aux maladies apparentées. • La règle du 75 % Alzheimer devrait être repensée.

Les réponses ci-dessus sont copiées intégralement des verbatim des répondants. Seules quelques corrections mineures y ont été apportées pour préserver l'anonymat de certains répondants.

Annexe 2 : Suggestions/recommandations (détail)

Q9. Avez-vous des suggestions ou des recommandations afin d'améliorer les services aux proches aidants d'aînés? (n=129)

Thèmes	
<p>Augmenter, améliorer les services de répit, l'arrimage entre les organisations qui les offrent (22 mentions)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les ententes de services de répit des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) devront être bonifiées. Il ne s'agit pas du répit financé par l'Appui. Ces deux types de services sont indispensables pour les aidants d'aînés atteints de maladies cognitives. Depuis de nombreuses années, depuis l'implantation de l'offre de répit typique en entente de services entre les CISSS et les organismes, les heures dispensées n'ont pas été augmentées. Par contre, nous constatons que la population vieillissante s'accroît. Il faudra mieux rejoindre la demande. Ces services préviennent l'hébergement hâtif des personnes malades et en fin de compte coûteront donc moins cher au gouvernement et à la population. • Un meilleur partenariat avec les organisations qui donnent du répit. • Étant donné que les proches aidants sont disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, je trouve que nous devrions investir plus de \$ dans le répit. Pour poursuivre leur accompagnement, les proches aidants ont besoin de répit. • Revoir la stratégie, car selon notre expérience, les proches aidants ne demandent pas beaucoup d'aide et de répit. • Question de répit, avoir plus d'offres de services de répit et d'hébergement en ayant des places réservées ce qui n'existe pas dans notre région, et ce, selon des horaires atypiques et réguliers. Difficultés de recevoir des services rapides et efficaces du réseau dans un délai raisonnable. • De créer une banque de personnes formées pour le répit à domicile. D'augmenter ou de créer la disponibilité de lits de répit à coût abordable. Permettre aux proches aidants la possibilité d'utiliser le répit afin d'avoir un espace à eux pour des soins et des activités personnels (pour ceux et celles qui vivent avec l'aidé) tel que : coiffure, voir des amis, aller voir un spectacle, etc.). • Le volet répit à domicile est en forte croissance et le centre local des services communautaires (CLSC) ne parvient pas à rencontrer tous ces besoins. Il serait intéressant d'explorer cette option en collaboration avec le gouvernement.

Les réponses ci-dessus sont copiées intégralement des verbatim des répondants. Seules quelques corrections mineures y ont été apportées pour préserver l'anonymat de certains répondants.

Annexe 2 : Suggestions/recommandations (détail)

Q9. Avez-vous des suggestions ou des recommandations afin d'améliorer les services aux proches aidants d'aînés? (suite)

Thèmes	
<p>Augmenter, améliorer les services de répit et leur arrimage entre les organisations qui les offrent</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du service de répit pour les proches aidants. Il serait important de faciliter l'accessibilité aux fonds de répits directement par l'organisme. Les délais d'attente pour obtenir du répit sont trop longs, notamment en raison du fait que certaines instances gouvernementales, qui gèrent la somme attribuée au répit, ont une lourde bureaucratie qui cause préjudice aux proches aidants. • Partenariat avec les entreprises d'économie sociale en soins à domicile pour le répit, qui est le service le plus onéreux et le plus demandé. • Augmenter et améliorer les services de répit dans les régions puisque les aidants communiquent souvent avec nous pour se plaindre de ces services. • Les services de répit sont essentiels. Une formation sur les limites personnelles des proches aidants aiderait à les sensibiliser à leurs limites sans s'épuiser ou mettre en péril leur propre santé. • Gérer l'accessibilité aux services de répit de façon équitable. • Établir comme priorité la consolidation des services de répit. • Offrir beaucoup plus de répit aux proches aidants. • Prioriser le répit d'urgence, de soir et de fin de semaine. • Donner plus d'heures de répit. • Inclure les services de répit dans le panier de services du programme d'exonération financière pour les services d'aide domestiques de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). • Offrir encore davantage de répit aux proches aidants afin d'éviter l'épuisement tant moral que physique. • Plus d'argent disponible pour du répit subventionné. • Simplement mettre les budgets pour le répit au CISSS et au centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) pour qu'ils achètent des services des entreprises d'économie sociale en soin à domicile et autres organismes pour les proches aidants. • S'il pouvait y avoir des congés payés pour une période dans l'année, pour prendre soin de leurs aidés, et prévenir l'épuisement. Cela faciliterait le maintien à domicile de l'aidé, et empêcherait l'appauvrissement de l'aidant. Que les employeurs ne puissent congédier l'employé parce qu'il a pris un congé pour prendre soin de l'aidé (différent du congé de compensation), car ce ne serait pas une fin de vie, mais ce congé soulagerait l'aidant, dans ces tâches. Important de sensibiliser les employeurs à cette réalité, car la population est vieillissante et de plus, la cellule familiale est moins grande alors il y a moins d'aide. Et le placement n'est pas la solution idéale, parce que l'aidant travaille et ne peut s'occuper de son aidé. • Un service d'aide aux proches aidants devrait avoir la mission « d'advocacy » (promotion et défense des droits des proches aidants à des services complets).

Les réponses ci-dessus sont copiées intégralement des verbatim des répondants. Seules quelques corrections mineures y ont été apportées pour préserver l'anonymat de certains répondants.

Annexe 2 : Suggestions/recommandations (détail)

Q9. Avez-vous des suggestions ou des recommandations afin d'améliorer les services aux proches aidants d'ânés? (suite)	
Thèmes	
<p>Faire connaître, la cause des proches aidants, les services offerts (notamment par des campagnes de sensibilisation) (17 mentions)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il serait intéressant que le Ministère investisse dans une campagne nationale de la reconnaissance au proche aidant. Un peu sur le modèle de la maltraitance avec Yvon Deschamps, il y a quelques années. • Il serait nécessaire d'augmenter la visibilité, par l'utilisation de divers médiums avec un réseau d'écoute élevé. Maintenir les campagnes de sensibilisation et les instaurer annuellement. Évidemment, nous n'avons pas les ressources financières nécessaires pour mettre ces idées en action. • Il serait important de faire un plus grand effort médiatique pour rejoindre le proche aidant là où il est. Avoir un lieu commun pour diriger l'information vers un service offert près de leur demeure. • Investir dans les campagnes de sensibilisation nationales. • Faire connaître la cause à grande échelle, comme il y a eu une prise de conscience à un moment donné, autour de la problématique des femmes ou des enfants maltraités, etc. • Faire de la promotion de niveau national à la télévision, à la radio. • Développer encore plus une campagne de visibilité de l'aide disponible pour les proches aidants. • Augmenter de façon substantielle les communications visant la valorisation des proches aidants d'ânés (PAA). • Faire mieux connaître à la population qui sont les proches aidants et faire connaître les services offerts par L'Appui. • Faire beaucoup de sensibilisation, de publicité et de prévention. • Faire connaître davantage L'Appui, sa mission et ses services. • Je ne sais pas si nous en avons manqué un bout, mais je constate qu'il n'y a pas beaucoup de sensibilisation sur les services. Une tournée dans les organismes serait bien ou du moins avoir du matériel promotionnel. J'entends plus d'infos provenant d'un autre organisme venant en aide aux ânés que de L'Appui. • On devrait s'intégrer dans les programmes de conciliation travail-famille pour favoriser la reconnaissance du rôle de proche aidant et aussi promouvoir les services disponibles pour ces personnes. Pour l'employeur, ça peut être une avenue rentable pour le département des ressources humaines. • Améliorer l'accès à l'information! De nombreuses ressources existent déjà il faut les faire connaître! • Faire connaître davantage les services. • Investir davantage dans les services aux proches aidants et moins dans la publicité, la promotion, la ligne Info-aidant. • Des capsules à la télévision ça donne de la visibilité. Oui, voir le Regroupement des aidants naturels du Québec et ses organismes membres. Ils sont pleins d'idées et de projets, des actions concrètes sont faites et il y a des effets visibles sur l'amélioration de la qualité de vie des proches aidants d'ânés. Ils ont besoin d'un meilleur financement du programme de soutien aux organismes communautaires et d'accès aux programmes pour rendre accessible le coût des répit atypiques auprès des proches aidants d'ânés.

Les réponses ci-dessus sont copiées intégralement des verbatim des répondants. Seules quelques corrections mineures y ont été apportées pour préserver l'anonymat de certains répondants.

Annexe 2 : Suggestions/recommandations (détail)

Q9. Avez-vous des suggestions ou des recommandations afin d'améliorer les services aux proches aidants d'âinés? (suite)

Thèmes	
<p>Favoriser l'arrimage, la concertation, le partenariat, la complémentarité entre les organismes, avec le réseau de la santé (16 mentions)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formaliser, par une directive du ministère de la Santé et des Services sociaux aux CISSS/CIUSSS, le référencement systématique des proches aidants par les intervenants en première ligne du réseau de la santé vers le service Info-aidant. • Inciter les services publics de santé à identifier les proches aidants et à les orienter vers les services des organismes dédiés aux proches aidants. • L'ouverture d'un dossier pour le proche aidant dans le réseau est nécessaire pour que les intervenants soient obligés d'évaluer le taux de fatigue du proche aidant, et ce, dès le début de son parcours. Un suivi plus personnalisé et un accompagnement plus soutenu du proche aidant par le réseau de la santé. Ils se sentent souvent peu considérés et peu accompagnés lorsqu'ils ne connaissent pas d'organismes pour les soutenir ou lors de l'hébergement de leur proche. • Un meilleur partenariat avec les intervenants du réseau de la santé qui eux, nous réfèrent les proches aidants. J'aimerais également que l'Appui clarifie sa clientèle : est-ce le proche aidant lui-même ou le soutien aux organismes qui offrent des services. Un peu des deux ne fait que saupoudrer dans chaque clientèle. • Améliorer la collaboration entre le CISSS et les partenaires par un suivi et des règles de fonctionnement. Présentement l'aspect légal de la confidentialité ne permet pas au CISSS de nous faire aucun suivi. • Que les organismes communautaires travaillent en complémentarité avec le réseau de la santé, afin de travailler de concert pour définir les orientations pour le bien de la population et pour enlever ce palier bureaucratique que sont les Appuis. Ce pouvoir parallèle ne sert qu'à alourdir le bon fonctionnement des organismes de la santé et du communautaire. • Agir en complémentarité avec le CISSS. • Nos clients - aidants naturels - nous indiquent tout le temps que « le support du CLSC n'est pas là »; « Je suis allée et ils n'ont pas aidé ». C'est le temps de faire des VRAIS partenaires avec les organismes communautaires. Ce n'est pas assez de le dire seulement que nous sommes des partenaires du réseau, il faut l'officialiser avec un budget et des ententes plus formelles avec des CLSC et des Appuis dépendamment des services offerts. Commencer avec les organismes communautaires qui ont existé depuis une certaine année, par exemple depuis 1995. • Encourager la diffusion entre les organismes et non pas que chacun développe son service pour sa clientèle.

Les réponses ci-dessus sont copiées intégralement des verbatim des répondants. Seules quelques corrections mineures y ont été apportées pour préserver l'anonymat de certains répondants.

Annexe 2 : Suggestions/recommandations (détail)

Q9. Avez-vous des suggestions ou des recommandations afin d'améliorer les services aux proches aidants d'ânés? (suite)

Thèmes	
Favoriser l'arrimage, la concertation, le partenariat, la complémentarité entre les organismes, avec le réseau de la santé (suite)	<ul style="list-style-type: none">• Abolir les Appuis et revenir à un modèle qui fait du terrain par le biais des services offerts par le communautaire en complément avec le réseau de la santé. Faire en sorte que le 211 prenne le relais pour la section référencement (site Web et ligne téléphonique). Permettre aux organismes terrains, qui côtoient quotidiennement les proches aidants, de reprendre le contrôle de leur mission et d'offrir les services qui correspondent aux besoins réels de la population.• Que chaque organisme soit ouvert à offrir les projets chapeautés par d'autres organismes qu'eux (et non de conserver leur clientèle captive de peur de les perdre).• Plus grande concertation et collaboration entre les intervenants des réseaux public, privé et communautaire.• Que la Société Alzheimer puisse mieux collaborer avec les organismes de proches aidants d'ânés sur le terrain. Il y a des chasses gardées.• Concertation des organismes du milieu, dans chacune des régions pour éviter le dédoublement de services offerts (et donc, dédoublement du financement).• Éviter le dédoublement de l'offre de service.• Une meilleure évaluation des besoins des proches aidants et travailler davantage en partenariat avec les organismes du milieu pour une offre de services cohérente et adaptée.

Les réponses ci-dessus sont copiées intégralement des verbatim des répondants. Seules quelques corrections mineures y ont été apportées pour préserver l'anonymat de certains répondants.

Annexe 2 : Suggestions/recommandations (détail)

Q9. Avez-vous des suggestions ou des recommandations afin d'améliorer les services aux proches aidants d'ânés? (suite)	
Thèmes	
Élargir le Fonds, les budgets à d'autres catégories de proches aidants ou à tous les proches aidants (13 mentions)	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir le Fonds à tous les aidants sans accorder de préférence à la maladie d'Alzheimer. • Il serait également souhaitable de pouvoir desservir tous les aidants, ne pas les catégoriser... C'est une grave erreur, ni par âge ni par la problématique de santé. Soutenons les aidants, point final et facilitons la vie aux organismes qui travaillent fort pour les desservir avec des tâches administratives bien trop lourdes. • Pourquoi uniquement cibler les proches aidants d'ânés, les proches aidants sont nombreux et ne s'occupent pas seulement d'ânés. En ce sens, cette contrainte nous oblige à modifier certains programmes qui auraient pu être offerts à TOUT proche aidant. • Élargir la mission vers l'ensemble des proches aidants, ce qui va consolider l'ensemble des services offerts à tous les proches aidants. • Il est dommage d'exclure des proches aidants dont le proche est âgé de moins de 65 ans. Plusieurs maladies dégénératives touchent des personnes qui ne sont pas des ânés et elles sont laissées souvent sans les mêmes services dont bénéficierait un âné, par exemple. • Il faut arrêter de mettre des catégories, ex. : proches aidants d'ânés à domicile, en résidence, proches aidants d'ânés pour une personne ayant la maladie d'Alzheimer. Les besoins de base des proches aidants sont tous les mêmes, peu importe la maladie et la situation (épuisement, isolement, oubli de soi, besoin d'informations, etc.). • Je trouve dommage que le financement des Appuis soit spécifiquement orienté envers les ânés du Québec quand les proches aidants sont si nombreux tant chez les personnes handicapées et toute autre maladie qui demandent du soutien directement des proches. J'ai beaucoup entendu cette réflexion au cours des dernières années. Je suggère donc à l'État québécois de se pencher sur cette réflexion. • Les services développés devraient être accessibles aux proches aidants de personnes âgées de 50 ans et plus. Cela permettrait de rejoindre les proches aidants d'ânés en précocité et au début de leur parcours d'aidants.

Les réponses ci-dessus sont copiées intégralement des verbatim des répondants. Seules quelques corrections mineures y ont été apportées pour préserver l'anonymat de certains répondants.

Annexe 2 : Suggestions/recommandations (détail)

Q9. Avez-vous des suggestions ou des recommandations afin d'améliorer les services aux proches aidants d'ânés? (suite)	
Thèmes	
Élargir le Fonds, les budgets à d'autres catégories de proches aidants ou à tous les proches aidants (suite)	<ul style="list-style-type: none">• Ne pas catégoriser les proches aidants en fonction de l'âge de l'aidé et de la maladie de celui-ci. Offre des services plus souples.• Réduire les fonds à réserver aux proches aidants d'ânés soutenant une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer afin de tenir compte de la réalité terrain et des besoins réels de chaque type de proches aidants d'ânés.• Être plus à l'écoute des vrais besoins des aidants. Si L'Appui continue de privilégier les aidants de proches souffrant d'Alzheimer, pourquoi ne pas consacrer l'entièreté des sommes à la Société Alzheimer?• Arrêter la discrimination en lien avec l'âge et la problématique de santé de l'aidé et démocratiser l'accès aux services à tous les proches aidants.• Favoriser le maintien à domicile pour tous, en éliminant le critère d'âge, cela permettra que tous puissent recevoir les services dont les proches aidants ont besoin, peu importe leur contexte (ex. : les familles aux prises avec des complexités de santé de leurs enfants, maladies dégénératives ou cancers qui apparaissent avant 65 ans).

Les réponses ci-dessus sont copiées intégralement des verbatim des répondants. Seules quelques corrections mineures y ont été apportées pour préserver l'anonymat de certains répondants.

Annexe 2 : Suggestions/recommandations (détail)

Q9. Avez-vous des suggestions ou des recommandations afin d'améliorer les services aux proches aidants d'aînés? (suite)	
Thèmes	
<p>Poursuivre, maintenir le Fonds, les services auprès des proches aidants (11 mentions)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous recommandons une poursuite de ce programme considérant tous les bienfaits observés auprès des aidants et aussi des aînés aidés. Ces types de personnes en sortent grandissants de cette belle expérience. L'aidant est beaucoup plus patient envers l'aîné, ce temps de répit lui permet de se ressourcer. Si le gouvernement diminue le budget dans les hôpitaux, il est important d'offrir un support aux gens qui prennent soin. De plus en plus, nous faisons face à des maladies cognitives chez les aînés. • Les besoins sont réels et très importants, la poursuite des services instaurés nous semble essentielle. • Maintenir les services au moins 3 ans, car cela prend du temps pour conscientiser et informer les proches aidants sur un nouveau service donné par une organisation qui ne s'adresse pas uniquement aux aînés ou aux proches aidants. • Reconnaître la valeur dans les projets de maintien des services existants des organismes qui offrent du soutien aux proches aidants d'aînés. Une fois le projet lancé, le plus difficile et le plus important est de le maintenir. • Développer sur une base nationale, l'offre de soutien en ligne aux proches aidants d'aînés. • D'être conscient que les besoins sont énormes et que maintenant qu'ils ont reçu des services, nous ne pourrions plus les laisser tomber. Avoir plus de temps à leur octroyer pour des rencontres à domicile. Maintenir les groupes de soutien et les conférences d'information pour les proches aidants. • Maintenir les actions entreprises jusqu'à maintenant afin de permettre aux effets bénéfiques de se faire sentir, donner du temps aux changements de prendre racine. • L'Appui est essentiel pour la pérennité des services mis en place pour les proches aidants d'aînés. • Maintenir le service Info-aidant : service de référence reconnu dans notre région pour sa neutralité et qui sert de porte d'entrée des proches aidants d'aînés vers les services du CISSS et des organismes communautaires. • Maintenir le service Info-aidant. • Poursuivre les services.

Les réponses ci-dessus sont copiées intégralement des verbatim des répondants. Seules quelques corrections mineures y ont été apportées pour préserver l'anonymat de certains répondants.

Annexe 2 : Suggestions/recommandations (détail)

. Avez-vous des suggestions ou des recommandations afin d'améliorer les services aux proches aidants d'ânés? (suite)

Thèmes :	
Reconnaître le rôle du proche aidant (10 mentions)	<ul style="list-style-type: none">• Présentement, un des enjeux est cette reconnaissance qui est un problème. Peu de gens se voient comme un proche aidant de par notre éducation judéo-chrétienne probablement. Il faut en arriver à ce que le proche aidant se voit comme tel et non comme une personne qui doit s'occuper d'un proche.• Aider les proches aidants à s'identifier, ils ne se reconnaissent pas comme tels.• Il reste du travail à faire au niveau de la sensibilisation au rôle du proche aidant d'ânés. Beaucoup de personnes ne reconnaissent pas leur rôle et demandent de l'aide en situation de crise seulement.• Les proches aidants ne se reconnaissent pas eux-mêmes, donc beaucoup de sensibilisation à long terme.• Le principal problème est que les proches aidants ne se reconnaissent pas comme étant des proches aidants. Ils sont difficiles à rejoindre, ils ne sont pas suffisamment sensibilisés.• Faire en sorte que les proches aidants se reconnaissent comme tels.• La reconnaissance du réseau public de l'incalculable contribution des proches aidants au maintien des personnes âgées dans leur milieu de vie.• Que nos gouvernements reconnaissent davantage la contribution de plusieurs proches aidants qui représentent environ 80 % des soins à domicile. C'est souvent ridicule les services offerts à domicile pour les proches aidants qui consacrent beaucoup de temps au soutien d'un âné en perte d'autonomie. Constat : les proches aidants s'épuisent, se retrouvent avec des problèmes de santé (physiques et/ou psychologiques) directement reliés à l'ampleur de leur rôle d'aidant. BRAVO, très intelligent, on vient d'alourdir les besoins dans notre système de santé. On a l'aidé malade + l'aidant!!!• La plus grande difficulté c'est le recrutement. Les proches aidants ont de la difficulté à se voir. Ils se rendent aussi malades que leur aidé, ils ne prennent pas le temps de s'arrêter pour évaluer leur situation.• Que chaque aidant soit reconnu et supporté financièrement et surtout humainement.

Les réponses ci-dessus sont copiées intégralement des verbatim des répondants. Seules quelques corrections mineures y ont été apportées pour préserver l'anonymat de certains répondants.

Annexe 2 : Suggestions/recommandations (détail)

Q9. Avez-vous des suggestions ou des recommandations afin d'améliorer les services aux proches aidants d'ânés? (suite)

Thèmes	
Assouplir la gestion, la reddition de comptes (7 mentions)	<ul style="list-style-type: none">• Moins de lourdeur administrative.• Aussi, la reddition de comptes est tellement exigeante et pénible qu'au bout du compte les organismes doivent rembourser des sommes reçues et payer à même leur budget les frais afférents à la prestation des services offerts aux proches aidants. D'ailleurs, les sommes allouées aux frais d'administration sont définitivement insuffisantes et n'offrent d'autres alternatives que l'organisme puise à même ses fonds pour arriver à mener à biens ces projets. L'Appui ne démontre aucune ouverture pour comprendre le fonctionnement d'une entreprise d'économie sociale qui offre des services à un coût à l'heure de service. Elle s'entête à ce que ces entreprises déposent des projets dont certains coûts ne peuvent faire partie de la demande ce qui est totalement inacceptable. Alors, ces entreprises offrent des services de répit à perte aux proches aidants et ne reflètent pas le prix de revient à l'heure de service. Que ce soit un organisme communautaire ou une entreprise d'économie sociale qui « bénéficie » d'une subvention de l'Appui, elles doivent se conformer à toutes leurs demandes et devenir les « esclaves » de cette structure.• Nous passons tellement de temps dans la gestion de projet et les comptes que ce temps n'est pas redonné aux proches. Faciliter la gestion.• Alléger la bureaucratie administrative.• D'autre part, lorsqu'il s'agit d'entente de renouvellement de services, les appels de projets ainsi que la reddition de comptes pourraient être simplifiés. Pour la tenue des statistiques, des formulaires pourraient être optimisés (reporter automatiquement les données dans les tableaux statistiques). Tout ce temps administratif a un coût et ce coût pourrait servir aux services à la personne.• Plus de liberté dans la façon de gérer les fonds sans les contraintes de L'Appui de notre région.• Arrêter de mettre des bâtons dans les roues des organismes pour qu'ils puissent offrir des services de qualité, proches des besoins des proches aidants et totalement adéquats. Certaines régions ont des Appuis qui délibérément exercent de l'ingérence et exigent que les organismes partenaires offrent les services comme eux le veulent sans respect de leur autonomie, au lieu de présenter et faire eux-mêmes leur projet. Les règles et les critères changent constamment provoquant des insatisfactions des organismes et des proches aidants.

Les réponses ci-dessus sont copiées intégralement des verbatim des répondants. Seules quelques corrections mineures y ont été apportées pour préserver l'anonymat de certains répondants.

Annexe 2 : Suggestions/recommandations (détail)

Q9. Avez-vous des suggestions ou des recommandations afin d'améliorer les services aux proches aidants d'aînés? (suite)	
Thèmes	
Fournir des services adaptés à la clientèle anglophone et allophone (5 mentions)	<ul style="list-style-type: none">• Le soutien dans la langue maternelle du proche aidant (l'une ou l'autre des deux langues officielles - français et anglais) est essentiel. Dans notre région, il n'existe aucune documentation disponible en anglais. L'accès à de la documentation en anglais et à des bénévoles bilingues contribuent grandement à faciliter la tâche du proche aidant. Il serait donc très important que l'Appui permette la formation de bénévoles pour mieux soutenir les proches aidants, de même que l'adaptation en anglais d'outils d'information essentiels (guide du proche aidant par exemple).• Plus d'accès à des services et d'information en anglais.• Un coffret dédié aux proches aidants d'expression anglaise. Un coffret dédié aux organismes avec mission régionale et non par MRC/localité.• Sites Internet, activités de communications en général : bilinguisme SVP.• Les CLSC et organismes communautaires qui fonctionnent en français ou en anglais nous demandent de les aider avec des clients de notre groupe ethnique, mais nous avons de l'expertise et des compétences de les aider directement et plus efficacement. Le système de santé a eu plusieurs changements de structure au fil des années afin de le rendre plus efficace et de fournir des services efficaces, mais les clients anglophones et allophones n'ont pas accès à des services efficaces et adaptés à leurs besoins. Le système public ne travaille pas étroitement avec tous les organismes existants (pertinents) de leur milieu.

Les réponses ci-dessus sont copiées intégralement des verbatim des répondants. Seules quelques corrections mineures y ont été apportées pour préserver l'anonymat de certains répondants.

Annexe 2 : Suggestions/recommandations (détail)

Q9. Avez-vous des suggestions ou des recommandations afin d'améliorer les services aux proches aidants d'ânés? (suite)

**Autres
thèmes
(34 mentions)**

- Éviter d'éparpiller les services; réserver les Appuis aux groupes d'aidants et les programmes aînés pour les organismes qui desservent les aînés; ne pas mélanger les deux, car cela pénalise un groupe par rapport à l'autre en regroupant certaines expertises. L'information donnée aux aidants est plus uniforme. Les gens aiment retrouver au même endroit toutes les réponses à leurs questions ou du moins avoir une personne ressource qui va les accompagner dans leurs démarches.
- Ramener une notion inclusive du proche aidant adulte. La notion d'« aîné » ne permet pas de travailler en prévention, mais en réaction.
- Je me questionne sur le « modèle d'affaire » obligeant les Appuis régionaux à transiger obligatoirement avec des organismes communautaires pour assurer le développement des services aux proches aidants d'aînés en raison de leur faible capacité à assurer une gestion adéquate de projets de services à cette clientèle.
- Continuer à faire des formations de rencontres Atelier Pour Aidant et Personne Atteinte afin de faire connaître la maladie à la population. Offrir plus de services à domicile.
- Premièrement, ce service devrait être partout et pas seulement où les promoteurs ont fait des demandes, si un secteur n'a pas été accepté les services ne sont pas dispensés dans ce secteur. Comme mentionné plus haut, il existe 102 entreprises d'économie sociale au Québec qui pourraient très bien remplir cette mission. Ils sont déjà partout et ont déjà des structures administratives bien organisées. Ces argents pourraient être ajoutés au programme d'exonération financière de la RAMQ et ainsi répondrait de façon équitable aux besoins des proches aidants.
- Continuer de vous intéresser au degré de satisfaction de vos partenaires.
- Considérer les besoins des personnes touchées par des troubles de mémoires qui demeurent seules. Ne pas imposer un montant aux participants.
- Assurer la qualité et l'expertise des partenaires.
- Prévoir un volet de formation d'administration de budget et de gestion des ressources financières possible. Garder en mémoire qu'une partie des proches aidants n'a pas accès à Internet pour différentes raisons.
- Prioriser les services directs.
- Plus de consultation de la réalité terrain.

Les réponses ci-dessus sont copiées intégralement des verbatim des répondants. Seules quelques corrections mineures y ont été apportées pour préserver l'anonymat de certains répondants.

Q9. Avez-vous des suggestions ou des recommandations afin d'améliorer les services aux proches aidants d'ânés? (suite)

Autres thèmes (suite)

- Il y a un problème au niveau du taux de roulement des intervenants au soutien pour les proches aidants dans plusieurs organismes. En raison des conditions de travail, notamment le salaire, les employés qui acquièrent une belle expérience changent fréquemment d'emploi par la suite, lorsque des occasions s'offrent à eux. Ceci a un impact direct sur les proches aidants, le lien de confiance est à recréer avec chaque changement d'employés. Lorsqu'il y a changement d'intervenants, le lien de confiance est ébranlé et peut être difficile à recréer. Les proches aidants peuvent être méfiants et avoir moins de facilité à s'ouvrir à un nouvel intervenant. La recommandation serait d'offrir des conditions de travail compétitives et qui reconnaissent l'expertise et l'importance de la présence des intervenants.
- Des évaluations des programmes mis en place avant la 6^e année d'existence. Une meilleure concertation et participation des organismes qui répondent depuis longtemps aux besoins des proches aidants. Confier les mandats de gestion à des gestionnaires qualifiés.
- Mettre en place un programme de formation pour les intervenants engagés dans les projets financés par les Appuis. Centraliser au niveau national le Service Info-aidants. Mettre en place une structure de suivi de la qualité des services.
- Une collaboration plus grande entre chaque intervenant et partenaire qui est dans le parcours d'un proche aidant. Probablement que la mise en place de plan intervention qui obligerait les intervenants à travailler ensemble et qui limiterait le nombre de répétitions que l'aidant doit faire auprès de tous les partenaires, organismes, CISSS. J'instaurerais aussi un système de contrôle de la qualité et système de plainte universelle. Chaque organisme s'occupe de cela individuellement, mais ce n'est pas tous les organismes qui y allouent la même importance.
- Les organismes qui se sont créés dans le sein de l'Appui n'ont pas de vision à long terme et sont individualistes. L'Appui régional ne fonctionne pas comme un organisme et tient à garder sous sa gouverne les organismes.
- La régularité des services.
- Créer des outils pour les animateurs de groupe de soutien pour les proches aidants. Ça leur faciliterait la tâche et permettrait d'être uniforme dans les informations transmises.
- Dans un contexte de vieillissement marqué de la population, et donc, des besoins des proches aidants, il s'avère primordial que cette clientèle puisse avoir accès à des services bien encadrés de soutien et de références.
- Offrir aux proches aidants plus d'éducation populaire de rehaussement de leurs connaissances pour faciliter la reprise de pouvoir.

Les réponses ci-dessus sont copiées intégralement des verbatim des répondants. Seules quelques corrections mineures y ont été apportées pour préserver l'anonymat de certains répondants.

Annexe 2 : Suggestions/recommandations (détail)

Q9. Avez-vous des suggestions ou des recommandations afin d'améliorer les services aux proches aidants d'ânés? (suite)

Autres thèmes (suite)

- Accentuer l'aide aux proches aidants d'ânés à domicile qui eux-mêmes sont vieillissants. Tenir compte des contextes géographiques, car les soins spécialisés en régions sont éloignés, et du contexte démographique causé par l'exode des jeunes.
- Aider les organismes avec moins « red tape ».
- Être plus à l'écoute des besoins réels des proches aidants. Les services offerts par les projets subventionnés par l'Appui ne correspondent pas nécessairement aux besoins réels des proches aidants, mais étant donné que les subventions sont données pour des projets, et non pour la mission de base qui améliore déjà la qualité de vie aux proches aidants, les besoins réels des proches aidants sont moins pris en compte.
- Offrir des services accessibles et de qualité (coût, plage horaire, adaptés).
- Toujours TENIR COMPTE des ressources financières des personnes âgées vulnérables et vivant dans la pauvreté.
- D'une part pour mieux comprendre le terrain, les Appuis régionaux devraient assister à l'assemblée générale annuelle des organismes qu'ils financent. Ils pourraient ainsi constater l'utilité et le résultat de leur financement et comprendre la mission, la vision et aussi les contraintes des organismes.
- Tout simplement écouter les besoins réels des proches aidants et offrir les services en conséquence pour y répondre plutôt que d'imposer des services qui ne sont pas requis sous prétexte qu'ils en ont besoin parce que la structure de l'Appui l'a décidé.
- Offrir des services accessibles et de qualité.
- Les acteurs du milieu, tels que les organismes, devraient avoir des outils et des indicateurs de performance pour contrer les enjeux des proches aidants. Les organismes qui sont porteurs de projets devraient se rencontrer une fois par année afin de se préparer aux défis de l'avenir collectivement et que le projet qui a été mis en place devient un projet d'intelligence stratégique territoriale.
- Entre autres, en finançant l'impression des cahiers Biblio-Aidants et en permettant le déploiement du plan de communication du programme.
- Il est nécessaire d'offrir aux proches aidants d'ânés des services personnalisés et adaptés à leurs besoins. Les variables de temps et de lieu ne doivent pas être contraignantes dans le cadre d'un accompagnement humain.
- Dégager le système de santé (déjà très surchargé) de cette préoccupation.
- La flexibilité afin d'ajuster les besoins qui se développent de jour en jour. Une fois le projet monté et accepté, il est rigide, implacable et c'est très long et ardu pour apporter des modifications nécessaires au bon fonctionnement.
- Créer des partenariats avec le monde du travail pour aller chercher les proches aidants dans la tranche 45-65 ans.

Les réponses ci-dessus sont copiées intégralement des verbatim des répondants. Seules quelques corrections mineures y ont été apportées pour préserver l'anonymat de certains répondants.

Annexe 3 : Questionnaire



70611-012 Ministère de la Famille
WEB250 – Liste client
Évaluation du fonds de soutien aux proches aidants:



70611-012 Ministère de la Famille
WEB250 – Liste client
Évaluation du fonds de soutien aux proches aidants

Questionnaire de sondage Web auprès des groupes suivants :

- Directeurs/directrices générales des Appuis régionaux (poser toutes les questions sauf : Q10, Q11, Q13) (n=17)
- Présidents/présidentes des conseils d'administration des Appuis régionaux (poser toutes les questions sauf : Q3c, Q7c, Q13) (n=17)
- Directrices/directeurs des organismes financés par les Appuis régionaux pour au moins un projet pour l'année financière 2014-2015 (poser toutes les questions sauf : Q10, Q11) (n=206).
- Directrices/directeurs des organismes admissibles dont aucun projet n'a été financé par les Appuis régionaux à la suite du dépôt de projets en 2014-2015 (poser toutes les questions sauf : Q10, Q11) (n=14).

Variables à importer de la liste :

- CAT_REP= 1(organismes financés), 2 (organismes non financés), 3 (DG des Appuis) 4 (Présidents/tes des CA)
- REGION
- ORG_ENTITE
- APPEL
- FONCTION

DÉBUT DU QUESTIONNAIRE

TEXT01 Poser si CAT_REP=04 (président de CA)

Bienvenue sur le site du questionnaire de sondage en ligne portant sur le fonds de soutien aux proches aidants.

Avant de débiter, veuillez noter que :

- Les présidentes et les présidents des CA des Appuis régionaux sont invités à présenter le point de vue de leur CA.
- Nous vous invitons à répondre selon la situation qui prévaut actuellement.

TEXT02 Poser si CAT_REP=01, 02 (non-présidents de CA et non DG des Appuis régionaux)

Bienvenue sur le site du questionnaire de sondage en ligne portant sur le fonds de soutien aux proches aidants.

Avant de débiter, veuillez noter que :

- Les répondants oeuvrant au sein d'organismes financés ou non financés pour l'année 2014-2015 qui font partie du CA de leur Appui régional sont invités, tout au long du questionnaire, à présenter le point de vue de leur organisme.
- Nous vous invitons à répondre selon la situation qui prévaut actuellement.

1

Leger | 580, Grande Allée Est, bureau 580, Québec (Québec) Canada, G1R 2K2 | T (418) 522-7467 | F (418) 522-7977 | www.leger360.com

TEXT03 Poser si CAT_REP=03 (non-présidents de CA, non organismes financés, non organismes non financés)

Bienvenue sur le site du questionnaire de sondage en ligne portant sur le fonds de soutien aux proches aidants.

Avant de débiter, veuillez noter que nous vous invitons à répondre selon la situation qui prévaut actuellement.

Section 1 : Pertinence du fonds (réponse aux besoins des proches aidants d'âinés et valeur ajoutée du fonds)

TEXT1 Poser à tous

Les énoncés suivants portent sur l'arrimage entre les activités, les services et les projets mis en oeuvre dans le cadre du fonds et les besoins des proches aidants d'âinés. Nous nous intéressons également à la pertinence du fonds sous l'angle de sa valeur ajoutée à savoir dans quelle mesure, s'il y a lieu, les activités, les services et les projets complètent l'offre de services aux proches aidants d'âinés.

Q1. Poser à tous – grille - mention simple - énoncés en rotation

Veuillez indiquer votre degré d'accord à chacun des énoncés suivants.

Entièrement d'accord
Plutôt d'accord
Plutôt en désaccord
Entièrement en désaccord
Je ne sais pas

- a. Les projets financés par l'Appui de ma région sont un bon moyen pour répondre aux besoins des proches aidants d'âinés.
- b. Les projets financés par l'Appui de ma région tiennent compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes.
- c. Le site Web de l'Appui de ma région est une source de renseignements utiles pour les proches aidants d'âinés.
- d. Les projets financés par l'Appui de ma région complètent ceux qui résultent de programmes réguliers du gouvernement (ex : services de soutien à domicile des centres de services intégrés de santé et de services sociaux).
- e. L'Appui de ma région a développé une expertise dans le domaine des services aux proches aidants d'âinés.

2

Leger | 580, Grande Allée Est, bureau 580, Québec (Québec) Canada, G1R 2K2 | T (418) 522-7467 | F (418) 522-7977 | www.leger360.com

Annexe 3 : Questionnaire

70611-012 Ministère de la Famille
WEB250 – Liste client
Évaluation du fonds de soutien aux proches aidants

Q1 (suite). Cette grille doit être directement en dessous de la précédente. Seul changement-choix Ne s'applique pas. Poser à tous - mention simple - énoncés en rotation
Veuillez indiquer votre degré d'accord à chacun des énoncés suivants.

Entièrement d'accord
Plutôt d'accord
Plutôt en désaccord
Entièrement en désaccord
Je ne sais pas
Ne s'applique pas

f. Le service Info-aidant de l'Appui de ma région complète l'offre de services aux proches aidants d'ainés.

g. L'Appui de ma région offre un accompagnement utile aux organismes pour les proches aidants d'ainés dans le développement de leurs projets.

Q2. Poser à tous – grille - mention simple

Différents types de services peuvent être offerts aux proches aidants d'ainés et ils peuvent être dispensés de façon variée.

Pour chacun des types de services financés par l'Appui de votre région, indiquez dans quelle mesure ils vous apparaissent utiles pour améliorer la qualité de vie des proches aidants d'ainés.

Très utiles
Utiles
Peu utiles
Très peu utiles
Je ne sais pas
Ne s'applique pas

- a. Services d'information
- b. Services de formation
- c. Services de soutien psychosocial
- d. Services de répit

Section 2 : Pertinence de la principale stratégie d'intervention

TEXT2. Poser à tous

La principale stratégie d'intervention de l'Appui national consiste à mobiliser, dans chaque région du Québec, les intervenants concernés autour de la création d'Appuis régionaux. Ceux-ci soutiennent la mobilisation et l'engagement des partenaires et des instances qui viennent en aide aux proches aidants d'ainés dans leur région et financent divers projets en ce sens.

Les énoncés suivants portent sur la pertinence de cette stratégie.

3

Leger | 580, Grande Allée Est, bureau 580, Québec (Québec) Canada, G1R 2K2 | T (418) 522-7467 | F (418) 522-7977 | www.leger360.com

70611-012 Ministère de la Famille
WEB250 – Liste client
Évaluation du fonds de soutien aux proches aidants

Q3. Poser à tous sauf C - grille – mention simple - énoncés en rotation
Veuillez indiquer votre degré d'accord à chacun des énoncés suivants :

Entièrement d'accord
Plutôt d'accord
Plutôt en désaccord
Entièrement en désaccord
Je ne sais pas

a. L'Appui de ma région est bien accueilli par les principaux intervenants impliqués dans les services offerts aux proches aidants d'ainés.

b. L'Appui de ma région a de la difficulté à maintenir la mobilisation des acteurs essentiels dans le domaine des services aux proches aidants d'ainés (réseau de la santé et des services sociaux, regroupement d'organismes ou organismes offrant des services aux proches aidants d'ainés, etc.)

Poser seulement si CAT_REP=01, 02 ou 03 (non-présidents de CA)

c. Il est justifié que 75 % des ressources financières soient consacrées au soutien et au financement de projets destinés aux proches aidants de personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer, tel que stipulé dans l'entente entre les partenaires.

d. Les activités de concertation et de réseautage offertes par l'Appui de ma région ont un effet bénéfique sur la mobilisation des acteurs dans le domaine des services aux proches aidants d'ainés.

Q4A. Poser à tous – ouverte

Un des rôles importants de l'Appui national était d'accompagner la mise en place des structures régionales. Maintenant que le déploiement de la grande majorité des Appuis régionaux est terminé, comment percevez-vous le rôle actuel de l'Appui national?

Je ne sais pas
Je préfère ne pas répondre

Q4B. Poser à tous – ouverte

Comment percevez-vous le rôle à venir de l'Appui national?

Je ne sais pas
Je préfère ne pas répondre

4

Leger | 580, Grande Allée Est, bureau 580, Québec (Québec) Canada, G1R 2K2 | T (418) 522-7467 | F (418) 522-7977 | www.leger360.com

Annexe 3 : Questionnaire

70611-012 Ministère de la Famille
WEB250 – Liste client
Évaluation du fonds de soutien aux proches aidants

Section 3 : Effets non prévus du fonds

TEXT3. Poser à tous

La mise en œuvre du fonds de soutien aux proches aidants a pu entraîner certains effets qui n'avaient pas été prévus au départ. Les énoncés suivants portent sur la perception d'effets non prévus.

Q5. Poser à tous – grille - mention simple – énoncés en rotation

Avez-vous constaté la présence des effets non prévus suivants?

a. Des organismes ont modifié leur mission afin de pouvoir demander du financement de l'Appui de leur région?

Oui
Non

b. Des services financés par l'Appui de ma région remplacent ceux auparavant offerts par le gouvernement (ex : services de soutien à domicile des centres intégrés de santé et de services sociaux [CISSS])?

Oui
Non

c. Depuis l'arrivée de l'Appui dans votre région, il y a du dédoublement de services pour les proches aidants d'âinés?

Oui
Non

Q6. Poser à tous – semi-ouverte

Observez-vous d'autres effets non prévus, qu'ils soient positifs ou négatifs, de la mise en œuvre du fonds de soutien aux proches aidants? Si oui, lesquels?

Oui, précisez :

Non, aucun autre effet non prévu observé

5

Leger | 580, Grande Allée Est, bureau 580, Québec (Québec) Canada, G1R 2K2 | T (418) 822-7467 | F (418) 522-7977 | www.leger360.com

70611-012 Ministère de la Famille
WEB250 – Liste client
Évaluation du fonds de soutien aux proches aidants

Section 4 : Pérennité de la mission de l'Appui et des services offerts

TEXT4. Poser à tous

Le partenariat, établi entre le Gouvernement du Québec et Sojceci II Ltée, découle de la Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants. Ce partenariat, d'une durée limitée, a débuté en 2009 et prendra fin en 2021. Comme il en est rendu à sa sixième année d'existence, soit à mi-parcours, il convient de s'attarder à la question de la pérennisation de la mission de l'Appui. Rappelons que cette mission est de soutenir les proches aidants qui fournissent, sans rémunération, des soins et du soutien régulier à des personnes âinées ayant une incapacité significative ou persistante susceptible de compromettre leur maintien à domicile. Pérenniser une mission ou une institution signifie la rendre durable, stable. Les énoncés qui suivent portent sur la pérennité de la mission de l'Appui et des services offerts.

Q7. Poser à tous sauf C – grille - mention simple – énoncés en rotation

Veillez indiquer votre degré d'accord à chacun des énoncés suivants :

Entièrement d'accord
Plutôt d'accord
Plutôt en désaccord
Entièrement en désaccord
Je ne sais pas

a. Il est souhaitable d'assurer le maintien à long terme de la mission de l'Appui ainsi que de ses activités et services offerts.

b. La société est plus sensibilisée aux besoins des proches aidants d'âinés grâce à la présence de l'Appui national et des Appuis régionaux.

Poser seulement si CAT_REP=01, 02 ou 03 (non-présidents de CA)

c. Le modèle du partenariat (Loi, protocole d'entente entre le gouvernement et Sojceci II Ltée, création de l'Appui national et des Appuis régionaux, etc.) est un véhicule efficace pour améliorer la qualité de vie des proches aidants d'âinés.

d. Les services actuellement financés par l'Appui de ma région pourraient être maintenus en dehors du fonds de soutien aux proches aidants d'âinés.

e. Les activités (service Info-Aidant, site Web, etc.) de l'Appui de ma région peuvent être viables en dehors du fonds de soutien aux proches aidants.

f. Le partenariat entre le Gouvernement du Québec et Sojceci II Ltée devrait être renouvelé sous le même modèle à son échéance.

6

Leger | 580, Grande Allée Est, bureau 580, Québec (Québec) Canada, G1R 2K2 | T (418) 822-7467 | F (418) 522-7977 | www.leger360.com

Annexe 3 : Questionnaire

70611-012 Ministère de la Famille
WEB250 – Liste client
Évaluation du fonds de soutien aux proches aidants

Q8. Poser à tous – mention simple – choix en ordre

Selon vous, quel serait le meilleur modèle de financement pour assurer les services auprès des proches aidants d'âinés une fois le fonds de soutien aux proches aidants terminé? Serait-ce un financement...?

- ... en partenariat public-privé (Gouvernement du Québec et un partenaire privé)
- ... public seulement (gouvernement)
- Autre modèle. Précisez :
- Je ne sais pas

Q9. Poser à tous - ouverte

Avez-vous des suggestions ou des recommandations afin d'améliorer les services aux proches aidants d'âinés?

Non, aucune suggestion ou recommandation

Section 5 : Caractéristiques organisationnelles

Q10. Poser seulement si CAT_REP=04 (président de CA) – mention simple

Depuis quand êtes-vous présidente ou président du CA de l'Appui régional?

- Moins de deux ans
- Deux ans à moins de 4 ans
- Quatre ans et plus

Q11. Poser seulement si CAT_REP=04 (président de CA) – mention simple

Dans quel type d'organisation œuvrez-vous?

- Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS)
- Table de concertation des âinés
- Regroupement de proches aidants
- Sociétés Alzheimer
- Centres d'action bénévole
- Entreprise d'économie sociale en aide domestique
- Aucun, je suis membre du CA à titre de proche aidant
- Autre type d'organisation (précisez) _____

7

Leger | 580, Grande Allée Est, bureau 580, Québec (Québec) Canada, G1R 2K2 | T (418) 522-7467 | F (418) 522-7977 | www.leger360.com

70611-012 Ministère de la Famille
WEB250 – Liste client
Évaluation du fonds de soutien aux proches aidants

Q12. Poser seulement si CAT_REP=1(financés) ou 2 (non-financés) – mention simple – choix en ordre

À laquelle des catégories suivantes votre organisme appartient-il?

- Table de concertation des âinés
- Regroupement de proches aidants
- Sociétés Alzheimer
- Centres d'action bénévole
- Entreprise d'économie sociale en aide domestique
- Autre type d'organisme (précisez) _____

Q13. Poser seulement si CAT_REP=1 (financés) OU 2 (admissibles non financés)

Quelqu'un de votre organisme fait-il partie actuellement du CA d'un Appui régional?

- Oui
- Non

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE COLLABORATION!

Veillez cliquer sur la flèche suivante pour terminer l'entrevue.

Redirection : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/aines/actions-gouvernement/Pages/index.aspx>

8

Leger | 580, Grande Allée Est, bureau 580, Québec (Québec) Canada, G1R 2K2 | T (418) 522-7467 | F (418) 522-7977 | www.leger360.com

